

L'OFFICE DU NIGER (1932-1943)

Le conseil d'administration de l'Office du Niger
(*JORF*, 20 février 1932)
(*Les Annales coloniales*, 20 février 1932)

Vu le décret du 5 janvier 1932 instituant un Office du Niger et notamment l'article 5 dudit décret, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Office du Niger :

M. Jourdain, sénateur, ancien ministre.

M. Proust, député, délégué du Soudan au Conseil supérieur des Colonies.

M. Belime (Émile), inspecteur général de la production et du crédit agricole en Afrique-Occidentale française est nommé directeur général de l'Office du Niger.

Représentants de l'industrie cotonnière

M. Laederich, président du Syndicat de l'industrie cotonnière.

M. Waddington, président de l'Association cotonnière coloniale.

Représentants de l'industrie lainière

M. Eugène Mathon ¹, président du Comité central de la laine, président de l'Union ovine coloniale.

Représentants des intérêts généraux du Commerce

M. Hermann du Pasquier ², président de la chambre de commerce du Havre.

M. Émile Baillaud, secrétaire général de l'Institut colonial de Marseille, membre du Conseil supérieur des colonies. Sur la proposition du gouverneur général de l'A.-O. F.

UN COMITÉ TECHNIQUE DES TRAVAUX DU NIGER (*La Dépêche coloniale*, 29 février 1932)

Il est institué pendant la durée des travaux d'irrigation du Niger exécutés sur fonds d'emprunts, un comité technique composé de : MM. Jullidière ³, inspecteur général honoraire des Ponts et rapporteur général auprès du comité des Travaux publics, du projet d'aménagement du delta central nigérien ; Willemin, inspecteur général des

¹ Eugène Mathon (1860-1935) : patron des Tissages Mathon et Dubrulle à Tourcoing, de la filature de laine peignée les Anorelles à Anor et d'un tissage à Avelghem (Belgique). Sympathisant de l'Action française. Très impliqué dans les organisations corporatives, il est à l'origine en 1922 du Comité central de la laine, constitué sur le modèle de celui du coton. Ce comité engendre successivement l'Union ovine de l'Afrique du Nord (1924), l'Union ovine coloniale (1926) et l'Union ovine de France (1929).

Siégeant au Crédit du Nord et aux Mines de houille de Marles, puis (1921) à l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution (UIC), Mathon fut en outre administrateur en 1912 de la Compagnie forestière de l'Afrique française, en Côte-d'Ivoire (mais il doit être distingué de son homonyme dirigeant la CFAO).

² Hermann du Pasquier (1864-1951) : ingénieur, commissionnaire en coton au Havre, administrateur de la Compagnie de culture cotonnière du Niger. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

³ René Jullidière (1861-1941) : polytechnicien, directeur général des travaux publics de l'Indochine (1906-1909). Voir [encadré](#).

Ponts et Chaussées, rapporteur du projet de barrage régulateur de Sansanding ; Aubert, ingénieur des Ponts et Chaussées à la navigation de la Seine.

Ce comité, qui siégera à Paris, a pour mission : a) De suivre la préparation des projets relatifs à la construction des ouvrages, à celle notamment du barrage régulateur de Sansanding et de donner, à ce sujet, tous avis ; b) D'apporter à ces projets les modifications reconnues, au cours des travaux, indispensables ou avantageuses ; c) D'assurer éventuellement, par l'envoi sur place d'un ou plusieurs de ses membres, l'inspection des travaux ; d) d'effectuer dans la Métropole tous voyages d'études qui pourraient être nécessaires pour la détermination du type de barrage à adopter.

Désignation de deux commissaires du gouvernement général
à l'Office du Niger
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1932)

M. Giraud, gouverneur de 2^e classe des colonies, directeur de l'Agence économique de l'Afrique occidentale française, est désigné en qualité de commissaire du gouvernement général auprès du conseil d'administration de l'Office du Niger.

M. Launay, ingénieur général des Travaux publics des Colonies, inspecteur général des Travaux publics de l'Afrique occidentale française, est désigné en qualité de commissaire du gouvernement général auprès du directeur général de l'Office du Niger.

Au conseil d'administration de l'Office du Niger
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1932)

Par arrêté ministériel du 7 mai 1932, M. Paul Schlumberger ⁴, vice-président de la chambre de commerce de Mulhouse, vice-président du Syndicat général de l'industrie cotonnière, a été nommé membre du conseil d'administration de l'Office du Niger en remplacement de M. Laederich décédé.

L'aménagement du Moyen-Niger
par Henry Fontanier,
député du Cantal,
membre de la commission de l'Algérie, des colonies et protectorats.
(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1933)

Les pays du Moyen-Niger, et notamment ceux de la rive gauche, ont été, à une date qui n'est pas très ancienne, d'une grande fertilité. Les géographes et les voyageurs arabes du Moyen-âge affirment qu'il existait dans ces régions, dès avant l'ère chrétienne, un empire puissant dont la décadence n'a été expliquée qu'à l'époque contemporaine.

⁴ Paul Schlumberger (Mulhouse, 1877-Paris, 1952) : de Schlumberger fils et Cie, filateurs à Mulhouse. Administrateur des Filatures de laine Schwartz à Mulhouse, de l'Association cotonnière coloniale, de la Société alsacienne de constructions mécaniques, des Éditions Braun, des Forces motrices du Haut-Rhin, des Houillères de Ronchamp, de la Compagnie de culture cotonnière du Niger. Chevalier de la Légion d'honneur (1921) : président du Syndicat industriel d'Alsace-Lorraine, membre de la chambre de commerce de Mulhouse et de la Société industrielle de Mulhouse, conseiller municipal de Mulhouse.

La cause de son effondrement serait un changement de direction du fleuve qui se serait détourné vers l'est. Privé de ses eaux, le pays se mourut peu à peu. Les pluies, en effet, sont peu abondantes. Elles dépassent à peine 20 centimètres et atteignent exceptionnellement 30. Ce n'est pas suffisant pour les cultures.

Mais les eaux du Niger peuvent y suppléer. Fleuve tropical, il connaît une période de crue qui correspond aux mois durant lesquels souffle la mousson du sud-ouest. À partir de juin et jusque vers la fin de l'automne, son lit, qui était encombré de sable aux basses eaux, se transforme en une nappe liquide immense, tranquille, plate comme un miroir, sans un souffle qui la ride et ressemblant sous les feux ardents du soleil à une masse énorme de métal en fusion. C'est alors qu'on peut lui demander les millions de mètres cube d'eau grâce auxquels quelque 500 ou 600.000 hectares seront fertilisés.

Dans ce but, un décret du 5 janvier 1932 a institué, sous le nom d'Office du Niger, un organisme doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et qui a pour but l'aménagement de la vallée. Il est chargé de son équipement hydraulique et agricole. Il convient, cependant, de remarquer que, dès avant cette création, dès 1919, des études avaient été entreprises par M. Belime dans la partie de la vallée qui s'étend entre Bamako et Ségou et entre Sansanding et la région marécageuse du lac Débo. Elles ont, d'ailleurs, abouti à deux projets : celui du Sotuba et celui du Macina.

Le premier est en partie réalisé. Il comprend les deux barrages de Damanda et des Aigrettes, situés près de Bamako, et le canal de dérivation de Sotuba, qui prend l'eau au barrage des Aigrettes et, après un trajet de 21 kilomètres, l'amène à un ouvrage distributeur à l'entrée de la plaine de Baguineda. Ces travaux ont été terminés en 1929. Ils permettent l'irrigation d'environ 5.000 hectares.

Bien plus importants sont ceux dont on a dressé le plan pour le Macina.

La région dont il s'agit s'étend sur la rive gauche du fleuve de Sansanding en aval de Ségou jusqu'au lac Débo sur une longueur de 200 kilomètres à vol d'oiseau, et une largeur qui va de 4 à 75 kilomètres. Le pays présente une pente douce vers le nord. Il est sillonné par d'anciens bras du fleuve qui partent de Sansanding en divergeant. Le plus important de ces bras est le Diaha qui se détache du Niger à Diafatabé.

Les travaux doivent comprendre plusieurs catégories d'ouvrages : des digues qui auront pour objet de contenir, en période de crue, les eaux du Niger et même celles des bras morts qui, alors s'emplissent et débordent, et un barrage des canaux d'irrigation. Ceux-ci sont au nombre de trois : le canal du Sahel, le canal Costes et le canal de Macina. En outre, un canal adducteur prendra l'eau du fleuve jusqu'aux prises d'eau des canaux que nous venons d'énumérer. Enfin, un canal de navigation de 8 kilomètres sera établi sur la rive droite du fleuve. Il partira du Niger à un kilomètre en amont du barrage et le rejoindra en face de Sansanding.

Il est difficile de dire combien de temps prendra la réalisation complète de ce programme. Le barrage de Sansanding et ses annexes, l'endiguement de la rive gauche du Niger, le canal adducteur principal, et les trois canaux d'irrigation doivent être terminés en huit ans.

À la fin de 1931, le canal adducteur avait été creusé sur 7.500 mètres, le canal de Macina sur 7.200 mètres avec une largeur moyenne de 373 mètres. La digue sur la rive gauche du Niger avait été construite sur 57 km. 500.

Dès maintenant, par un aménagement préliminaire du canal adducteur sur toute sa longueur et du canal de Macina sur près de 8 kilomètres, on a réalisé un canal de crues qui alimentera le bras mort de Sansanding et irriguera, à la période des hautes eaux, puisque le barrage n'est pas encore édifié, une surface de 25 à 30.000 hectares.

On espère commencer en 1934 le barrage de Sansanding et le terminer en cinq ans.

Une somme de 300 millions est prévue pour les travaux de captage et d'adduction d'eau. Le barrage doit coûter 160 millions. La construction des réseaux de distribution et de drainage sera faite progressivement avec les ressources courantes du budget de la colonie.

Quand ces travaux seront terminés, on aura un système d'irrigation semi-permanent qui commencera dans la première quinzaine de juin pour durer jusqu'à la mi-janvier. Ce n'est pas, on le voit, celui qui est appliqué en Égypte. On y a renoncé parce que l'irrigation pérenne obligerait, pour régulariser le débit, à construire d'immenses réservoirs analogues à celui d'Assouan. On a estimé que des travaux aussi considérables ne seraient actuellement d'aucune utilité dans le Soudan nigérien. Mais pendant sept mois, on disposera d'une quantité suffisante : on a calculé, en effet, que le débit du canal serait de 450 à 650 mètres cube à la seconde et pourrait même parfois atteindre 800 mètres cube.

Grâce à l'eau bienfaisante, le delta central nigérien retrouvera son ancienne prospérité. Le riz, le coton y seront cultivés sur quelques centaines de mille hectares. Mais il faudra y joindre l'élevage des bovins et des ovins. Les eaux du Niger sont pures et peu chargées de matières en suspension. C'est, à un certain point de vue, un avantage mais c'est aussi un inconvénient parce qu'elles n'entraînent pas d'éléments fertilisateurs ainsi que c'est le cas pour le Nil et les fleuves de l'Inde. Il faudra y suppléer par des engrais, d'où la nécessité de pratiquer l'élevage. Il est probable que l'engrais ne sera pas suffisant. Il faudra alors recourir aux phosphates du Maroc qui parviendront sur place après un long et coûteux voyage.

La mise en valeur de ces terrains peu peuplés pose un autre problème que les protagonistes des travaux dont nous parlons ont déjà étudié : nous voulons parler de la colonisation. Fera-t-on appel à l'ouvrier agricole, ou bien au petit propriétaire cultivant avec sa famille le lot que l'administration lui aura donné ? Il semble que l'on se soit prononcé pour cette dernière solution. L'ouvrier agricole salarié ne donne pas, en effet, satisfaction dans ces pays-là.

Dans quelques années nous aurons sur les bords du fleuve, à la place du pays peu fertile et peu peuplé que nous connaissons, une terre riche avec des habitants nombreux.

Mais il faut se garder des illusions et ne pas parler d'une nouvelle Égypte.

L'avenir du Niger
par Jean Philip,
sénateur du Gers,
secrétaire de la Commission des Affaires étrangères,
membre de la Commission des Finances,
membre de la Commission des Colonies.
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1933)

Il faut hautement féliciter M. Brévié, gouverneur général de l'A.-O. F., de ne pas se laisser arrêter ou décourager par la crise économique, qui n'épargne pas plus les colonies que la métropole. Il pourrait se lamenter, comme tant d'autres pour qui les plaintes remplacent les actes. Il préfère continuer à prendre des initiatives fécondes. et à marcher de l'avant avec d'autant plus d'énergie que plus d'obstacles barrent la route. Et il a raison. Car, dans notre domaine d'outre-mer, la « peur de vivre. est plus dangereuse que partout ailleurs et peut conduire aux pires désastres.

Or, parmi les entreprises qui s'imposent sans délai, l'une des plus urgentes est, sans contredit, la mise en valeur de la vallée du Niger. Dans cette contrée où les jaunisses sont toujours à craindre, les bienfaits d'une irrigation largement distribuée seront incalculables, et de nature à reconforter, et peut-être à sauver, les populations soudanaises. Première raison pour se mettre à la tâche sans retard. Mais il en est une autre qui vaut la première. On n'a pas le droit de priver les industries de la Métropole

d'un élément d'activité qui est de nature à atténuer le chômage. L'œuvre en question a donc à la fois un caractère utilitaire et humain.

C'est de cette double nécessité qu'est né l'Office du Niger, organisme autonome fouissant de la personnalité civile. Cet office est dirigé par M. l'ingénieur Belime, dont la compétence est bien connue. M. Belime est assisté d'un conseil d'administration composé de personnalités éminentes, et dûment averties des questions coloniales, de leur importance, en même temps que de leur complexité. Ce sont de tels hommes qui sont chargés de réaliser ce que l'on a justement et pittoresquement appelé le « Nil Français ».

Il est des sceptiques qui estiment que l'œuvre est chanceuse et tout au moins prématurée, à cause de la pauvreté de l'hinterland soudanais. À ceux-là on doit répondre que le Centre-Africain n'est pas forcément voué à la stagnation économique.

Comment douter, en effet, de l'avenir d'un pays disposant d'un circuit fluvial aussi développé que le Niger, dont les possibilités agricoles sont considérables, et où des milliers d'hectares pourront être mis en valeur !

Le coton y est. déjà la grande culture. En dépit de la chute des cours, il doit le rester, car la France a besoin d'avoir sa production cotonnière propre, afin d'être indépendante de la production étrangère, dont les variations en valeur et en quantité peuvent avoir des répercussions profondes sur son économie.

Mais d'autres motifs, d'un ordre plus élevé, militent en faveur de la mise en valeur de la vallée du Niger. Nous les exposerons prochainement.

Mais, dès maintenant, il nous a paru utile de signaler la courageuse initiative du gouverneur Brévié, qui permettra aux indigènes du Soudan de conjurer le redoutable fléau des jaunisses, et leur procurera des possibilités d'existence qu'elles sont en droit d'attendre de la France civilisatrice.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES
Présidence de M. Pierre Mille.
(*Le Journal des débats*, 9 avril 1933)

M. le gouverneur général Roume ⁵, président du Comité métropolitain d'études sahariennes, qui s'est constitué auprès de l'Académie, donne lecture d'une lettre du professeur E.-F. Gautier indiquant en résumé le résultat des nouvelles fouilles au tombeau de Tin-Hinan.

.....

De Paris au Niger en cinq jours

M. le gouverneur général Roume, vice-président de l'Office du Niger, qui vient de faire un voyage aérien d'Algérie au grand fleuve noir et à Dakar, fait connaître les impressions ressenties et les observations rapportées de cette randonnée. 5.600 kilomètres franchis en cinq jours sans fatigue et sans risque, vue synthétique des pays survolés, et qui montre que la construction du Transsaharien projeté ne présente aucune difficulté qui vaille et qui dessine la richesse et la complexité du réseau hydrographique que constituent le Niger lacustre et le Niger deltaïque, de Gao à Bamako, sur 1.120 kilomètres.

À Ségou, siège de l'Office du Niger, les travaux d'aménagement de ce réseau se poursuivent avec activité sous la direction de M. Belime. Ils présentent, au point de vue agricole et social, un intérêt très grand. Un outillage mécanique perfectionné y est

⁵ Ernest Roume (1858-1941) : polytechnicien, ancien gouverneur général de l'AOF (1902-1908) et de l'Indochine (1915-1916), reconverti dans les affaires. Administrateur d'une vingtaine de sociétés, ancien président du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba. Voir [encadré](#).

employé. La colonisation agricole par les indigènes se montre déjà prospère dans les régions de Ségou et de Bamako et ces deux centres sont de vraies villes salubres et du meilleur urbanisme.

Le trajet Bamako-Dakar — 1.150 kilomètres — se fait en huit heures de vol, et le contraste est grand entre les pays nigériens et les plateaux latéritiques entre Sénégal et Niger. Dakar, qui, il a vingt-cinq ans, comptait moins de 10.000 habitants, en compte aujourd'hui 80.000. Le port, en accroissement constant, justifie tous les espoirs qu'on avait fondés sur sa situation exceptionnelle, et il devient un des plus grands ports à mazout du monde. Pendant son séjour à Dakar, M. Roume a eu la joie d'inaugurer le nouveau môle du port et une polyclinique importante placée sous son vocable.

L'A. O. F. est fortement éprouvée, mais elle n'a perdu ni le calme, ni la confiance. Il reste, au Nord, la zone d'insécurité du Rio de Oro, que l'Espagne se doit à elle-même et doit aux autres de réduire sans plus beaucoup tarder.

Ce récit fait par l'éminent voyageur, qui fut naguère gouverneur général de l'Afrique occidentale, a vivement intéressé les membres de l'Académie. On ne pouvait avoir un voyageur mieux préparé à cette rapide randonnée et à en tirer toutes les conclusions positives possibles.

COURRIER DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
LA VIE ADMINISTRATIVE
Une direction des études et travaux d'irrigation du Niger
(*Les Annales coloniales*, 4 mai 1933)

Afin d'assurer toute la coordination utile dans les études et travaux d'irrigation entrepris dans la vallée du Niger et l'exécution des uns et des autres dans les meilleures conditions de technicité possible, ainsi qu'une liaison convenable à leur sujet entre le gouvernement général, qui doit les réaliser, et l'Office du Niger, qui doit en faire usage, M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, est chargé de la direction technique des études et travaux d'irrigation exécutée sur fonds d'emprunt dans la vallée du Niger. Sous sa dépendance et dans ces conditions est placé le Service temporaire des travaux d'irrigation du Niger.

M. Belime exerce les fonctions précitées sous l'autorité et la direction du gouverneur général.

M. Belime percevra pour l'exercice desdites fonctions l'indemnité prévue au contrat précité.

LE VASTE ESPOIR DU SOUDAN
Les travaux d'irrigation de Sotuba
(*Les Annales coloniales*, 7 décembre 1933)

Sur l'invitation qui lui avait été faite par M. Quegnaux, directeur intérimaire de l'Office du Niger, lieutenant-gouverneur *p. i.* du Soudan français, M. Solomiac a visité, le 9 novembre, les aménagements de Tamina et de Baguineda, où sont exploités les terrains actuellement irrigués par le canal de Sotuba. L'administrateur-maire commandant le cercle de Bamako, l'inspecteur des Affaires administratives, le président de la chambre de commerce et le président de la chambre d'agriculture, le chef du service de l'Agriculture et le chef de cabinet accompagnaient le gouverneur.

M. Quegneaux, qui remplaçait M. Belime, M. Picatto, directeur de Baguineda, et le capitaine Rouyer, du Service temporaire des travaux d'irrigation du Niger, donnèrent à leurs visiteurs, au cours de cette visite, tous les renseignements techniques relatifs à la tâche poursuivie et réalisée dans les plaines irriguées dites « de colonisation ».

La mise en valeur

Celles-ci, d'une superficie de 2.400 hectares, sont effectivement mises en valeur par des colons indigènes, groupés en neuf villages, soit 211 familles représentant environ 2.400 personnes.

Au centre de l'organisation est un contrôleur de colonisation, qui a la direction de l'ensemble des trois plaines : dans chaque plaine, un instructeur de colonisation dirige l'activité des villages de la plaine : enfin, dans chaque village, un moniteur indigène joue le rôle de conseiller technique sous la surveillance et le contrôle de l'instructeur.

Les cultures

Les cultures pratiquées pour 1933 sont (en hectares) : 1.688 pour le riz, 176 de mil et de maïs, 98 de coton, 103 de cultures diverses, plus 100 hectares de ces dernières faites par des concessionnaires. Une difficulté d'exploitation est apparue dans la mise en valeur des terrains irrigués, l'envahissement des cultures par une plante sauvage, l'imperata, que les infiltrations favorisent et qui pousse sans arrêt du début à la fin de l'année. Le seul moyen qui s'est révélé efficace contre cette herbe parasite. et le moins onéreux, est la destruction par inondation. Sous une nappe d'eau de 15 à 25 centimètres séjournant de trois à quatre semaines, la graminée sauvage disparaît. Par ce procédé, environ 200 hectares de terrain ont été débarrassés de cette herbe vivace et envahissante.

Du côté du projet financier

Si l'on considère que les cultures de mil et de maïs fournissent de vivres les villages de colonisation, l'on peut escompter qu'environ 1.000 tonnes de riz pourraient être livrées au commerce. représentant une valeur de base de 300.000 francs.

Compte tenu de l'annuité à verser à la Caisse centrale du Crédit agricole, le reliquat de cette somme serait réparti entre les colons.

Les projets pour la prochaine campagne culturale intéressent les plaines actuellement exploitées et le nouveau secteur de la plaine de Tamina..

Dans les premières, il est prévu l'installation de trois villages nouveaux et l'aménagement d'une bande de terrain d'une largeur de 500 mètres sur la rive droite non irrigable du canal pour permettre aux colons de pratiquer des cultures sèches.

Dans le nouveau secteur, 944 hectares de terre vont être irrigués, les cultures occuperont alors une superficie totale de 3.344 hectares.

Enfin, en 1935, un troisième secteur sera aménagé pour réaliser l'ensemble de 5.000 hectares prévu pour la zone de colonisation du « canal de Sotuba ».

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Le Journal des débats*, 24 décembre 1933)

Grade d'officier.

Belime, Émile-Louis-Victor-Eugène, directeur général de l'Office du Niger

À l'Office du Niger
(*Les Annales coloniales*, 23 janvier 1934)

M. Blaise Diagne, député du Sénégal, a été désigné par un arrêté du gouverneur général de l'A.-O.F. comme membre du conseil d'administration de l'Office du Niger.

Cette nomination sera faite au titre des « personnalités pouvant contribuer utilement aux travaux de l'Office ».

LE NIGER
par Pierre Taittinger,
député de Paris,
président de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats.
(*Les Annales coloniales*, 27 janvier 1934)

Au cours de cet incomparable voyage, nous nous heurtons à une grande inconnue, à une énigme que, pendant longtemps, nous n'avons pu déchiffrer.

L'ancien empire sahélien a laissé des traces formidables que, petit à petit, dans la brousse, on découvre. Le passé laisse percer son secret.

On demeure rêveur en songeant que Tombouctou la mystérieuse, bien tombée et bien désertée aujourd'hui, a compté, naguère 200.000 habitants.

Jadis, Tombouctou était le grand port ouvert sur le Sahara.

Les convois, les caravanes s'y formaient avant d'affronter le désert en direction du Maroc ou de l'Afrique du Nord.

Splendeur aujourd'hui disparue, activité transformée en léthargie.

Tombouctou n'est plus qu'un souvenir. Mais le Niger est une immense espérance.

La France, tributaire du coton pour près de 4 milliards par an que nous portons à l'étranger, la France a ici le moyen de se libérer.

Un Français de génie, M. Belime, a retrouvé les traces de l'empire sahélien, et a découvert les raisons de sa prospérité.

Avec une opiniâtreté digne d'éloge, il est en train de renouveler ici les merveilles de l'Égypte.

Nous avons à notre disposition une grande force inutilisée, le Niger.

Grâce à un merveilleux système, canaux à irrigation, une partie déjà importante de la région produit du riz et du coton.

Un heureux système administratif attache à la terre les familles de travailleurs soudanais, que l'on rend propriétaires des terrains qu'ils cultivent. Au lieu de faire du prolétariat agricole, on fait des petits propriétaires terriens.

J'ai vu nombre de nouveaux villages soudanais riants, propres et prospères ; quel changement avec les anciens villages aux cases croulantes !

Belime, le merveilleux animateur de cette résurrection, a retrouvé la trace des anciens travaux effectués par les Sahéliens au temps de leur empire fameux (époque correspondant chez nous au moyen-âge), et c'est un passé ancien qu'il s'efforce de ressusciter.

Tous les plans sahéliens étaient admirablement conçus ; il n'y a qu'à copier, ou, plus exactement, à faire revivre.

Il y a tant de bonnes volontés, tant de possibilités sur les rives du Niger, mais, comme en France, il faut les animer.

Dieu merci, des hommes comme le gouverneur général Brévié, le gouverneur Fousset, le directeur général Belime sont de la race des grands bâtisseurs de cités.

Un souvenir touchant avant de quitter cette région, et de descendre vers la Guinée : un fils d'Ahmason s'était senti attiré par les Français au moment de la prise de Ségou ;

tout enfant, il avait refusé de fuir, et était resté au moment de l'entrée des Français. Plus tard, il devint élève à Janson-de-Sailly, entra au concours de Saint-Cyr.

Il était épris de nos grandes figures nationales, et avait en particulier deux cultes : le général Archinard et l'Empereur.

À Saint-Cyr, il montait sur une table pour déclamer les *Vieux de la Vieille* et l'*Ode à la Colonne*.

Il est mort tout jeune, emporté par une fluxion de poitrine, sous l'uniforme d'officier. Voilà le Soudan français.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'A.-O. F.
Nominations et mutations
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1934)

Le colonel d'artillerie Figaret est affecté au service temporaire de l'Office du Niger, ainsi que M. Némos, administrateur de 1^{re} classe.

CONFÉRENCES
SUR LA MISE EN VALEUR
DE LA VALLÉE DU NIGER
(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1934)

M. Édouard de Warren vient d'étudier sur place la mise en valeur de la région du Niger et rend compte à l'Académie d'Agriculture de ses observations. Les gouvernements du Niger et du Soudan, éloignés de 1.500 à 2.000 kilomètres des côtes océaniques atlantiques, soumis sur une grande partie de leurs territoires aux inondations déréglées et passagères du Niger sont exposés à des famines et leurs populations, moins secondées que celles des régions côtières, vivent misérablement.

Le gouvernement de l'Afrique-Occidentale française a pour but d'organiser un régime d'irrigations permanentes qui facilite aux populations la culture de leurs terres. Il a sagement commencé par faire étudier dans des stations d'essais, puis, sur 800 hectares à Niénébalé : ensuite sur 6.000 hectares à Sotuba, les meilleures méthodes de construction et les prix de revient des ouvrages d'irrigation, les meilleures méthodes de culture et d'élevage dans des terrains irrigués, l'utilisation de la main-d'œuvre agricole par la colonisation paysanne noire.

Commencée depuis 1919 sous la direction de M. Belime, qui a l'avantage d'avoir vécu plusieurs années aux Indes où il a suivi le développement des irrigations que les Anglais ont organisées sur près de 12 millions d'hectares, cette sérieuse et progressive expérimentation a donné de bons résultats. Aussi le gouvernement de l'A.-O. F., poursuivant sa politique économique et sociale envers les régions déshéritées, a-t-il fait étudier et commence-t-il les travaux qui mettront en valeur près de 1 million d'hectares irrigués dans le delta central du Niger, région située au nord de la partie du fleuve qui s'étend entre Sansanding et Mopti.

La France remplit ainsi son devoir envers les populations de cette région grande comme plusieurs départements et qu'elle fait enfin entrer dans l'économie intérieure de l'A.-O.F. Elle développe un pays complémentaire de l'Algérie à laquelle celui-ci demandera des produits souvent similaires de ceux de la métropole comme le vin la farine, etc., et d'autres que son climat et sa terre ne lui donnent pas. Elle développe un pays complémentaire de la Métropole à laquelle celui-ci vendra les matières premières pour lesquelles nous sommes sous la dépendance de l'étranger, comme le coton, la

laine, etc., et utile à la vie de ses habitants qui, dans de meilleures conditions de vie et de travail, se multiplient et s'enrichissent. C'est la meilleure manière pour la France de répondre par des faits à certaines opinions internationales affectant de croire que d'autres pays sauraient mieux, dans l'intérêt mondial, tirer de nos colonies de meilleures et plus abondantes richesses.

QUELQUES PRÉCISIONS
SUR L'AMÉNAGEMENT
DU NIGER
par Henri Menjaud.
(*Les Annales coloniales*, 26 avril 1934)

Nous ne pouvons que déplorer la carence de renseignements dont fait preuve l'Office du Niger vis-à-vis de la grande presse. Ce n'est qu'en glanant à travers des bulletins de groupements économiques ou géographiques, que nous parvenons de temps à autre à recueillir des nouvelles récentes des travaux qui se poursuivent à Sotuba et Sansanding. La brièveté des informations que publie l'Agence économique de l'A.-O. F. est, en particulier, bien regrettable, si l'on songe à l'importance des travaux qui doivent justifier les capitaux engagés.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale* (mars) le compte rendu d'une séance, hélas pas très jeune, puisqu'elle date de cinq mois, au cours de laquelle diverses questions furent posées à l'inspecteur général Belime.

Nous en reproduisons ci-dessous quelques-unes qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

1° SOTUBA

La mise en valeur des terres reviendra à 1.500 fr. l'hectare.

Actuellement, 2.500 ha. sont en exploitation.

Rendements du riz 2 t. 1/2 ha., du coton brut 1.200 à 1.500 kg ha., du coton fibre 400 à 500 kg ha.

À Niénébalé, les prix de revient permettent aux indigènes de payer leurs annuités et de vivre. Un nègre, avec sa famille, peut vivre avec 1.500 francs ; il y arrive en vendant le coton 0 fr. 50 le kg et le riz 0 fr. 25.

2° PROJETS D'IRRIGATION ET DÉPENSES

Question : Le programme total de l'Office du Niger en deux parties porte sur l'aménagement de 420.000 ha. pour une dépense estimée de 700 millions.

La première tranche coûterait 400 millions pour 160.000 ha. Les arrérages représentent un minimum de 40 millions. Cela fait une charge de 250 francs par ha., supérieure déjà à la valeur possible des produits récoltés, sans compter les engrais, le travail du cultivateur, etc.

On cite les rendements obtenus à Niénébalé, Bawuelli, etc. : c'est là du jardinage, et l'on ne fait pas ressortir le coût de la production. En 1929-1930, Niénébalé a coûté au budget 700.000 fr. La valeur estimée de la récolte a été de 320.000 francs.

Réponse : On a déjà emprunté 300 millions pour les travaux d'aménagement du delta du Moyen-Niger.

75.000 ha. produiront des céréales. On aura ainsi évité de faire sortir l'argent de l'A.-O. F. et couvert l'intérêt des 300 millions, car l'indigène pourra payer à l'État 150 francs par ha.

On pourra, après cela, demander de l'argent au public pour exécuter l'ensemble des travaux prévus dont le total est d'environ 1 milliard de francs.

3° COTON

Question : La culture du coton en A.-O. F ne peut couvrir qu'une infime partie de nos besoins. Le coton de l'A.-O. F. ne pourra concurrencer les cotons étrangers sur le marché français.

Sans engrais, le rendement dans les terres fertiles du Soudan ne saurait dépasser 300 kg de coton brut à l'ha., et encore, avec l'épuisement rapide des terres, cette production ne saurait se maintenir. Avec un rendement de 30 % en fibre, et la valeur du coton brut ressortant à 0 fr. 70 le kg, on obtiendrait une recette brute à l'ha. de 210 francs. Avec des engrais, on pourrait atteindre peut-être 800 à 1.000 kg à l'ha., soit 600 à 700 fr. de fibre brute, mais, dans ce cas, il faudrait au moins 500 francs d'engrais par ha.

Réponse : Les résultats officiels sont là : rendement à l'ha. : 1.200 à 1.500 kg coton brut donnant 400 à 500 kg de fibre.

On pourra arriver à produire 75.000 tonnes par an. Le Nord les absorbera immédiatement ; l'argent restera ainsi dans l'économie nationale : le pouvoir de consommation, et par suite d'achat, des indigènes augmentera.

Il faudra évidemment des engrais ; en attendant qu'on puisse amener par voie ferrée les phosphates de l'Afrique du Nord, on emploiera le fumier de ferme. On développera considérablement l'élevage.

En résumé, le directeur de l'Office a entière confiance dans le succès de l'œuvre qu'il entreprend depuis bientôt cinq ans : certains esprits demeurent néanmoins sceptiques sur les résultats industriels de l'affaire, puisque aussi bien l'importance des capitaux engagés et le but poursuivi exigent qu'on envisage ce côté utilitaire de la question.

LA FRANCE D'OUTRE-MER Niger-Afrique-France par Édouard de Warren (*Le Temps*, 20 mai 1934, p. 2)

Une mission officielle parcourait dernièrement l'Afrique-Occidentale française. Elle était venue célébrer le cinquantenaire de la réunion du Soudan à la France. On inaugurait, à Bamako, à Ségou, les statues de Borgnis-Desbordes et d'Archinard, les pacificateurs et les premiers organisateurs de ces régions.

Quelle transformation depuis quarante ans ! L'esclavage, les tyrans sanguinaires, les scènes de ruine et de mort ont fait place à la liberté, au travail fécond de la paix française. Les régions côtières qui, par leurs beaux ports, respirent facilement l'air de France, présentent l'aspect de jeunes départements métropolitains pleins de vigueur et d'espoir.

Dans l'hinterland, on s'est mis aussi au travail. Les grands gouverneurs, les Merlin, les Roume, les Carde, ont fait faire les études nécessaires pour arracher à leur vie misérable, les populations disséminées sur les territoires semi-désertiques. Les lueurs de l'espérance brillent maintenant sur les eaux glauques du Niger. Ses crues passagères vont être disciplinées. Elles fertiliseront des zones utiles où les populations pourront se grouper et demander aux cultures vivrières l'assurance de pouvoir s'alimenter, aux cultures industrielles la possibilité de s'enrichir.

Il était intéressant de quitter quelques jours les réceptions officielles de la mission pour étudier les travaux de mise en valeur de la vallée du Niger.

Les études relatives à ces travaux sont commencées depuis une vingtaine, d'années. Leur direction en a été confiée à M. Belime par M. Carde, qui a su trouver un réalisateur. Celui-ci a, de plus, l'avantage d'avoir vécu un certain nombre d'années aux Indes Les Anglais y ont utilisé, pour irriguer une douzaine de millions d'hectares, les crues de l'Indus dont le régime hydraulique est analogue à celui du Niger. C'est avec un grand sens pratique, beaucoup de méthode et une large, expérience que le directeur de l'Office du Niger poursuit l'étude et l'entreprise de la mise en valeur de ces régions, jusqu'ici Cendrillons de notre Ouest-Africain.

Longtemps colon tunisien, j'ai suivi dans la Régence l'expérimentation agricole qui nous, a permis de trouver nos formules de culture et la fixation au sol des indigènes qui, concurremment avec la colonisation française, est à la base du développement de notre protectorat. J'ai pu, au Soudan, admirer le travail méthodique et pratique des stations d'expérimentation agricole échelonnées le long de la vallée du Niger, l'application, la vulgarisation de leurs essais sur des terres progressivement plus étendues. Dans la région de Bamako, à Niénébalé, d'abord sur 800 hectares, puis à Sotuba, sur 6.000 hectares, Les terres sont confiées à des familles paysannes noires : chacune cultive 10 à 12 hectares, partie en cultures vivrières, partie en cultures industrielles : arachides, coton, etc., sous la surveillance d'un technicien agricole européen. Les terres sont en bon état. Elles sont soigneusement nourries, comme le nécessite l'irrigation, avec le fumier d'un nombreux bétail, des légumineuses, des engrais verts. Les rendements des récoltes se sont à peu près maintenus en grande culture comme dans les stations d'essai. Dans les villages, la population se distingue des habitants de la plupart des villages de la brousse par son air de santé. Tous sont habillés. Les enfants bien nourris et vêtus ne meurent plus sous l'action des nuits froides. Il y en a huit ou dix par famille au lieu de deux ou trois survivants sur une douzaine venus au monde. Chaque famille, après avoir vécu de sa terre, constitué sa basse-cour, son troupeau, paye ses impôts et ses annuités, pour rembourser peu à peu la colonie de ses dépenses d'aménagement des terres et des villages, tire, en moyenne chaque année, du produit de ses ventes, malgré la. crise économique, deux à trois mille francs, somme importante pour une famille paysanne noire.

Le centre de Sotuba, plus considérable que celui de Niénébalé par son étendue, le nombre de ses villages, est un précieux centre expérimental et instructif. Des travaux hydrauliques sérieux ont permis de préciser les méthodes de construction, et les prix de revient des ouvrages d'irrigation dans la vallée du Niger. Les cultures permettent, par leur étendue, de compléter les expériences agricoles et de mettre au point les procédés de colonisation paysanne familiale. Les paysans noirs montrent là qu'ils sont aussi capables que les fellahs d'Égypte ou les Ryots des Indes d'utiliser les procédés de culture intensive et l'outillage moderne. Le centre de Sotuba est aussi une excellente école de préparation pour le personnel technique et agricole français et même pour un certain personnel de cadres indigènes. Les moniteurs sont indispensables auprès des villages en terres irriguées pendant tout le temps de la période de culture dirigée qui doit mener progressivement ces nouveaux propriétaires à la culture personnelle.

Une expérience analogue à celles de Niénébalé et de Sotuba s'est poursuivie dans le même temps à Diré, près de Tombouctou, sur plusieurs milliers d'hectares, mais là, par initiative privée. Cette société [CICONNIC*] n'a pas réussi financièrement. Elle s'est lancée trop vite sans études préalables, comme hélas cela se voit souvent aux colonies. Se corrigeant au fur et à mesure de ses échecs, puis conseillée, contrôlée par les services agricoles de l'Office du Niger, elle est arrivée à des résultats remarquables pour les productions lainières et cotonnières et par sa formule de colonisation, un peu différente de celle de la région de Bamako.

Ces centres d'expérimentation de la mise en valeur de la vallée du Niger, par l'utilisation rationnelle des crues du fleuve, constituent de petites zones utiles où, au lieu de vivre misérablement, disséminées, abandonnées presque, sur de grandes

étendues semi-désertiques, la population vient se grouper, appelée par des possibilités de travail, de production, de vie saine à l'abri des disettes, des famines, hélas ! assez fréquentes dans les colonies du Soudan et du Niger. L'abondance et la sécurité des cultures vivrières en terres irriguées permettent en outre à ces centres d'activité de concourir à l'alimentation des régions voisines. La culture familiale sur de petits domaines procure la meilleure main-d'œuvre et assure les plus bas prix de revient. L'irrigation judicieusement combinée avec la nourriture donnée à la terre assure la quantité aux récoltes. Une sérieuse expérimentation agricole développe la qualité des produits. Le coton du Niger vient d'avoir la médaille d'or au concours agricole de Paris. La France pourrait, avec ces bonnes conditions de production, dans un Soudan organisé, se ravitailler en certaines matières premières. Pour se procurer du coton, de la laine, etc., elle exporte chaque année des milliards, la plupart du temps sans contrepartie d'achat et sous le contrôle toujours dangereux des pays étrangers, surtout par ces temps de nationalisme économique.

L'ensemble des villages en terres irriguées de la vallée du Niger montre, une fois de plus, combien l'aménagement d'un territoire à mettre en valeur, la culture des matières premières demandées par nos industries, les achats d'objets nécessaires à la vie courante et au travail des populations qui croissent en nombre et en valeur économique, fournissent de travail aux ouvriers de la métropole et contribuent au développement de la vie économique nationale.

II

(*Le Temps*, 22 mai 1934, p. 2)

Les expériences de cultures irriguées faites dans la vallée du Niger, à Niénébalé, Sotuba et Diré, sont concluantes aux points de vue hydraulique, agricole, économique et social. Elles permettent d'entreprendre résolument et progressivement la création dans la vallée du Niger des grandes zones utiles que réclame la misérable situation de ses populations.

La première grande zone utile qu'organise le gouvernement de l'Afrique-Occidentale française est le delta central du Niger dans la colonie du Soudan. Ce delta central, situé au nord du fleuve, entre Sansanding et Mopti, comprend trois bras principaux. Le plus septentrional, orienté, vers le Sahel, a vu, au cours des siècles, les eaux descendre de moins en moins vers le nord. On ne savait pas, il y a dix ans, jusqu'où les eaux descendaient jadis. La grande crue de 1924 s'étant étendue beaucoup plus au nord qu'à l'ordinaire, l'attention s'est portée dans cette région. On a fait, depuis lors, un travail cartographique complet. On a découvert et relevé le trajet d'un défluent qui descendait jusqu'à près de 200 kilomètres au nord. En parcourant cette région en automobile, non seulement dans les parties abandonnées de nos jours, mais dans les parties abandonnées depuis des siècles et dont les historiens arabes, Ibn Batouta, Edrisi, racontent la richesse ancienne, on rencontre de nombreuses éminences d'où la pioche fait sortir des poteries, des débris de céramique. Ce sont des ruines d'anciens villages construits en banco comme nos villages actuels. Dans les dépressions du sol, on trouve des vestiges de bancs d'huîtres d'eau douce, analogues à ceux du Niger. Lorsque l'on creuse et remue la terre, on la constate profonde et riche en alluvions. Le pays était donc fertile et habité quand l'eau y parvenait. Elle peut y revenir facilement. En effet, l'an dernier, on a relié par un canal le Niger à ces régions désertiques à travers le bourrelet riverain qui les en a séparées peu à peu sous des influences diverses. L'eau s'est précipitée dans les anciens défluents jusqu'à 170 kilomètres. Le gouverneur du Soudan a pu y naviguer sur des vapeurs du Niger. Les populations, qui considéraient le creusement du canal de Sotuba comme une « utopie de blanc », sont accourues célébrer sur les bords de ces nouveaux fleuves « la fête du poisson ».

Le deuxième bras du Niger est de direction nord-est vers le Macina, dans une région soumise à une beaucoup moindre régression des eaux. Le troisième, vers l'est, constitue le grand marigot de Diaka.

Le service topographique, très scientifiquement organisé à Kérango, a permis de constater que le delta central présente, dans sa partie morte, comme dans sa partie vive, les mêmes caractères deltaïques très nets : pente générale du sol dans la même direction nord-est, disposition sur des crêtes des anciennes et actuelles voies d'eau défluentes, branches fondamentales de l'irrigation future.

Il s'agit donc, dans cette région, comme les Anglais l'ont fait dans l'Indus, de protéger la partie vive contre les inondations intempestives, de ramener l'eau dans la partie morte, pour y faire renaître la vie d'antan, enfin de régler l'irrigation dans toute la région. La protection des parties inondables se fait par un endiguement le long de la rive gauche du fleuve. Ce travail est à peu près terminé. Les automobiles peuvent rouler sur le plan supérieur de la digue permettant de se rendre compte, sur 70 kilomètres, du régime hydraulique du Macina. Il reste, par un barrage, près de Sansanding, à constituer le plan d'eau qui, par le canal adducteur déjà creusé, alimentera toute l'année les défluentes morts et vifs du Niger.

Ceux-ci, facilement aménagés, pourront, grâce à la pente générale du sol, nord-est, permettre dans les terres bien préparées l'irrigation par simple gravitation.

Un million deux cent mille hectares seront irrigables dans la région du bras du Sahel et dans celle du bras du Macina.

Les hautes eaux du fleuve pénètrent déjà dans les bras du Sahel et du Macina par le canal adducteur déjà creusé. Il est facile de les utiliser en certaines parties, avant même la construction du barrage de Sansanding. Les stations d'essai installées depuis longtemps au nord, à Sokolo, dans le Kouroumari, à l'est, à Kayo, dans le Macina, ont déterminé les terres, les cultures et les élevages qui conviennent le mieux à chacune de ces régions. On va entreprendre progressivement la culture d'une dizaine de milliers d'hectares dans chacune des deux provinces. La production du coton américain et l'élevage du bétail sur les terres profondes et chargées d'humus du Kouroumari, celle du riz, que réclame l'alimentation des populations, et l'élevage du mouton à laine sur les terres argileuses de la plaine de Bakyméri dans le Macina.

D'ici à six ou sept ans, le barrage de Sansanding sera terminé. Peu à peu, de nouvelles cultures s'étendront sur un million douze cent mille hectares.

La population indigène suit tous ces travaux avec l'espérance d'une prochaine et future amélioration d'une vie misérable. Les chefs des villages de la région attractive, qui compte plus de deux millions d'habitants, viennent personnellement visiter les centres de Niénébalé, de Sotuba, de Diré, les travaux des bras du Sahel et du Macina, la préparation du barrage de Sansanding.

Les populations sont toutes prêtes à venir se grouper sur les terres irriguées pour échapper aux disettes. Des villages surgiront dans le delta central comme dans les centres qui ont servi d'expérience dans la région de Bamako. La population s'y développera de la même façon et les familles nombreuses y égayeront petit à petit leurs enfants vers les terres neuves.

Comme l'écrivait dernièrement le sénateur Édouard Néron : « Les irrigations du Niger sont avant tout une œuvre sociale qui, non seulement créera un paysannat noir attaché à sa terre, mais soulagera le Soudan tout entier d'un fardeau terriblement inhumain : la famine ». Ce paysannat noir, d'ailleurs, ne sera pas sans exercer une influence sur l'économie de notre Ouest africain aux différentes colonies de laquelle il enverra des produits complémentaires des leurs riz, céréales, légumes, fruits, etc. Ses cultures industrielles ouvriront des centres de ravitaillement à la France pour les manières premières qui lui manquent et qu'il produira avec les avantages de sa culture familiale et de l'irrigation. L'accroissement et l'enrichissement de ces producteurs en feront pour la France d'intéressants consommateurs.

D'autres zones utiles pourront être créées à l'instar de celle du delta central du Niger, dans la région lacustre au nord de Tombouctou, dans le Niger inférieur entre Bourem et Niamey où les famines sont le plus fréquentes, plus loin dans la région du Tchad.

Ainsi, grâce au génie de la France, l'hinterland de l'Afrique tropicale française suivra le sort de ses régions côtières, entrera peu à peu dans l'économie de l'Afrique et de la métropole, dans l'économie de la France qui va de la mer du Nord au Congo.

À travers la presse
LÉGER OUBLI
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1934)

Dans le Temps (20 et 22 mai), M. Édouard de Warren publie une étude « Niger-Afrique-France », inspirée par son dernier voyage en A.-O. F. et qui s'étend avec raison sur les travaux d'irrigation du Niger.

À l'usage des profanes, une petite carte de l'A.-O. F. illustre cette étude. Le Togo serait-il déjà rattaché au Dahomey ? Il ne figure pas sur cette carte, où n'est omis par ailleurs aucun autre territoire.

Quoi qu'il en soit, la documentation vivante, une philosophie exempte de passion, un sens très réel des conditions de l'avenir font de cette étude un élément indispensable à connaître pour juger des travaux du Niger. [...]

AUDIENCES À L'ÉLYSÉE
(*Les Annales coloniales*, 13 novembre 1934)

M. Albert Lebrun a reçu samedi après-midi M. Belime, directeur de l'Office du Niger.

M. Brévié,
gouverneur général de l'A.-O. F.,
visite ses États
(*Les Annales coloniales*, 3 janvier 1935)

Le gouverneur général Brévié s'est embarqué le 20 décembre sur l'Oued Grou pour sa tournée d'inspection annuelle.

Après avoir visité la Casamance et traversé la Guinée française par le Fouta-Djallon et la région forestière de la Côte-d'Ivoire, il sera après-demain 5 janvier à Abidjan d'où il s'embarquera pour Cotonou.

Le chef de la Fédération traversera le Dahomey et sera à Niamey le 9 janvier d'où il se rendra par la route jusqu'à Gao.

De Gao, il remontera le Niger jusqu'à Tombouctou.

Par Niafunké, Ségou, où il visitera les travaux du Stin, et Bamako où aura lieu l'inauguration de l'École normale rurale de Katibougou et celle de l'Institut général de la lèpre de l'A.-O.F., il rejoindra Dakar le 31 janvier.

Le gouverneur général est accompagné au cours de cette tournée par : MM. Launay, inspecteur général des Travaux publics ; Charton, inspecteur général de l'Enseignement; Rinkenbach ⁶, directeur du cabinet, et Mondon, directeur des Services économiques.

L'Office du Niger développe sa personnalité
VERS LA CONSTRUCTION DU BARRAGE DE SANSANDING
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1935)

Une convention a été signée, le 3 janvier, entre le ministre des Colonies, agissant par délégation du gouverneur général, d'une part, et le consortium Société nationale de travaux publics [SNTP], Établissements Meunier Cogez, Société de construction des Batignolles, d'autre part, pour l'exécution des travaux du barrage de Sansanding et ouvrages annexes.

Il faut féliciter M. Rollin du soin attentif et empressé qu'il apporte à la solution des affaires coloniales.

Le projet du barrage de Sansanding, qui comptera parmi les plus importants du monde, a été étudié, il y a plus de deux ans, par de véritables maîtres en la matière : les constructeurs du barrage de Kembs.

Il était dans la pensée du ministère de confier à ces spécialistes l'édification du barrage de Sansanding, mais ceux-ci n'auraient pas accepté, paraît-il, certaines sujétions que leur demandait le ministère.

Il n'est donc pas léger de prétendre que l'Inspection générale des Travaux publics, et que le contrôle, en proposant à M. Rollin le choix d'un autre consortium Meunier-Cogez pour diriger cette imposante entreprise, ont eu l'absolue certitude qu'aucun nouveau retard ne serait apporté dans l'exécution de ces travaux.

Délégation de signature

D'ailleurs, pour permettre une plus entière liberté de manœuvre — la signature de la convention Meunier-Cogez nous en apporte le précieux témoignage —, le gouverneur général de l'A.-O. F. a été autorisé à déléguer sa signature aux personnalités qualifiées de Paris et de Ségou, ainsi qu'en fait foi le décret présidentiel du 6 janvier publié à l'*Officiel* d'hier, autorisant ce gouverneur général « à déléguer ses pouvoirs pour le recrutement du personnel européen nécessaire et la passation des marchés de fournitures faisant l'objet de la convention du 3 janvier dernier, à Paris, à l'inspecteur général des travaux publics des colonies, et à Ségou, au chef du service temporaire des irrigations du Niger ».

Visite en leurs États
M. BRÉVIÉ EN A.-O. F.
(*Les Annales coloniales*, 16 février 1935)

[...] Guidés par M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, M. Brévié a visité les chantiers des travaux du Niger et étudié sur place les problèmes de l'irrigation et de

⁶ André Rinkenbach (Paris VIII^e, 17 octobre 1882-Paris XV^e, 4 mai 1949) : fils d'un valet de chambre et d'une femme de chambre. Marié à Rosalie, Jeanne Marie Kohler. H.E.C., 1902. Administrateur colonial en AOF, détaché à la Compagnie générale des colonies (1923-1926). Directeur de cabinet du gouverneur général Brévié en AOF et (1937) en Indochine. Directeur p.i. des Douanes et Régies de l'Indochine (septembre 1937-août 1938). En retraite (octobre 1939). Membre du comité de direction de l'École supérieure coloniale (août 1943). Chevalier de la Légion d'honneur.

la colonisation. À Markala, c'est le problème du barrage du Niger qui a été expliqué et commenté. Tout est préparé pour l'exécution, et les travaux préparatoires permettent le commencement prochain d'une grande œuvre. Sur les chantiers du Stin, dirigés par le colonel Figaret, les excavateurs géants creusent les canaux qui vont transformer toute la région.

Parallèlement à l'équipement hydraulique du Niger, des expériences de colonisation indigène et de production se poursuivent, dont M. Brévié a constaté le succès. Le centre de Kayo est aménagé. La ferme de Soninkoura fournit, en plein Soudan, au mois de janvier, des fraises et des raisins. L'Administration a mis sur pied avec un succès rapide le village de colonisation de Nago. Enfin, le village de Niénébalé, toujours géré en âme et conscience par M. Bouvier, confirme par les enseignements de l'expérience les formules pratiques de colonisation indigènes inaugurées au Niger.

Le gouverneur général a terminé sa tournée par une triple inauguration qui marque bien le sens de la politique sociale qu'il soutient et poursuit depuis cinq ans. À Ségou, c'est le laboratoire phyto-biologique de l'Office du Niger, bien installé dans un coquet bâtiment de la ville nouvelle. Le lendemain, c'est l'École normale rurale de Katibougou, dont les premiers bâtiments ont été élevés en quelques mois et qui a déjà reçu sa première promotion de futurs instituteurs ruraux. [...]

Déplacements
EN A.-O. F.
(*Les Annales coloniales*, 9 mai 1935)

Le général Meynier, ancien directeur des territoires du sud de l'Algérie, vient d'arriver à Dakar, après avoir inauguré le phare Vuillemin de l'escale aérienne de Bidon V et visité les travaux de Gao et du Stin.

À l'Office du Niger
Vers de nouveaux travaux
(*Les Annales coloniales*, 3 août 1935)

À la hauteur de Sansanding, le Niger pénètre dans la zone deltaïque. Il se partage en plusieurs bras et forme, jusqu'au lac Débo, une sorte de Mésopotamie.

L'étude topographique détaillée du terrain, complétée par la topographie prise par avion, a permis de retrouver d'anciens bras du delta nigérien qui peuvent être utilisés pour l'irrigation, entre autres celui du Sahel et celui du Macina.

On prépare l'aménagement hydraulique du delta et on prévoit :

- 1° Un barrage régulateur sur le Niger à Diamarabougou ;
- 2° Des ouvrages de défense fixant le lit du Niger en amont et en aval de cet ouvrage ;
- 3° Un canal adducteur conduisant les eaux du Niger en tête des défluent du Sahel et du Macina ;

4° Des travaux d'endiguement et d'irrigation. L'ensemble du projet nécessitera un crédit de 300 millions de francs.

NIGER
Les travaux de l'Office du Niger
(*Les Annales coloniales*, 30 août 1935)

Poursuivant son programme d'aménagement des terres irriguées, les travaux sur les canaux du Sahel et du Marina sont entrepris et 6.000 nouveaux hectares pourront être livrés à la colonisation indigène.

La farce du Comité d'action colonisatrice et de paysannat indigène
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} octobre 1935)

[...] Membres : MM. ... Belime, directeur général de l'Office du Niger...

À TABLE !
À LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE
(*Les Annales coloniales*, 11 octobre 1935)

Le dernier déjeuner mensuel de la Société de géographie commerciale et d'études coloniales, a revêtu un caractère de solennité exceptionnelle.

Il était présidé par MM. Louis Marin, ministre d'État, et Louis Rollin, ministre des Colonies, assistés des gouverneurs généraux de l'A.-O. F., de l'A.-E.F., du gouverneur du Soudan, des représentants des résidents généraux de Tunisie et du Maroc, du général de Trentinian, de MM. de Warren, président du Comité d'action colonisatrice et de paysannat indigène, de MM. Belime, Truitard, Lancien, etc.

Une série de discours ont été prononcés en l'honneur de l'Empire africain français par M. Louis Marin, le général Brissaud-Desmillet, et le ministre des Colonies.

VISITE EN LEURS ÉTATS
AU SOUDAN
(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1935)

M. Alfassa, gouverneur du Soudan, a, on le sait, rejoint son poste par la voie transsaharienne, accompagné du personnel de son cabinet. [...]

M. Alfassa arrivait dans la soirée du 25 à Ségou, y recevait le 26 dans la matinée les honneurs civils et militaires, assistait à une brillante revue de la garnison, déposait une gerbe au pied du monument au général Archinard. Le reste de cette journée fut consacré à la réception des notabilités, à la visite des services administratifs, des installations à Ségou de l'Office du Niger, de la Mission catholique, de la station agronomique de l'Office du Niger à Seninkoura. M. Alfassa se rendait ensuite à Markala, nouveau siège du S. T. I. N. en voie de réorganisation, pour visiter les travaux du barrage de Sansanding. [...]

AUTOUR DES GRANDS TRAVAUX DU NIGER
Un service va contrôler dorénavant les travaux du barrage de Sansanding
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1936)

Un arrêté du gouverneur général de l'A.-O.F. (31 décembre) vient d'instituer, sous la direction technique de M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, un service du

contrôle de l'exécution des travaux du barrage de Sansanding et des ouvrages annexes confiée au groupe d'entreprises désigné sous le nom de « Consortium ». Pour tout ce qui concerne son organisation, son fonctionnement et ses attributions, ce service relève directement du gouvernement général.

Les attributions de ce service, qu'il partage avec l'Inspection générale des Travaux publics des Colonies, sont définies par l'avenant n° 2 à la convention du 3 janvier 1935, notamment en son article 3.

Ce service comprendra :

Une direction et deux sections : Études et comptabilité d'une part, chantiers et ateliers d'autre part.

La direction sera assurée par un ingénieur principal des Travaux publics des Colonies.

Chaque section sera également dirigée par un ingénieur principal des Travaux publics des Colonies.

L'ingénieur principal, chef du service du contrôle, réside à Markala.

M. Bauzil, ingénieur, adjoint au directeur général de l'Office dit Niger, sera adjoint à M. Belime pour le seconder dans sa direction technique.

Visite en leurs États

AU SOUDAN

(Les Annales coloniales, 7 février 1936)

M. Alfassa s'est rendu le 19 janvier en tournée dans les cercles de Bougouni, de Sikasso et de Koutiala.

Au retour vers Bamako, il s'est arrêté à Ségou pour réunir avec le chef du service des P.T.T., M. Le Maignan, membre du Conseil d'administration de la Compagnie générale transsaharienne, M. Glaenger, agent à Gao de cette compagnie, en une conférence relative à l'organisation du service postal aérien de Bamako à Gao.

Il a également reçu à Ségou les notabilités de passage : M^{me} la marquise de Noailles, le général Meynier et M. le commandant Douare, M. Baillaud, membre du conseil d'administration de l'Office du Niger, M. Heudebert.

Grâce à l'avion de la mission Moreau, de la Société de géographie commerciale, mis à la disposition de la marquise de Noailles, le lieutenant-gouverneur et les visiteurs ont pu revenir en une heure à Bamako. Ils avaient visité, sous la conduite de M. Belime, la région où se poursuivent les travaux d'irrigation.

AU SOUDAN

(Les Annales coloniales, 18 février 1936)

Sous la présidence du gouverneur s'est ouvert le 1^{er} février, à la chambre de commerce de Bamako, le « premier congrès de technique et de colonisation africaines », organisé par la section locale de la Société de géographie commerciale et d'études coloniales à l'occasion du séjour au Soudan des missions que ce groupement a chargé d'enquêtes et d'études en A. O. F.

La Société de géographie commerciale était représentée à ce congrès par le général Brissaud-Desmillet, son secrétaire général, par MM. Charles-Roux, Roux-Berger et Moreau ; sa section locale par son président, M. Guiberteau, également président de la chambre de commerce, et par M. Arvet, son secrétaire.

Le général Mussat, commandant militaire ; MM. Eboué, secrétaire général, Sarran, inspecteur des Affaires administratives, Bellieu, administrateur-maire de Bamako, le

gouverneur Lavit, secrétaire général et M. Godard, directeur de l'Association cotonnière coloniale ; Lallour, administrateur-délégué de l'Union ovine coloniale ; Marius Renoux et Brémond, des Sisaleraies et distillerie de Samé, ont assisté à la séance inaugurale.

M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, était représenté par deux chefs de service de l'office. Le gouverneur Allassa ouvre la séance. Ensuite, M. Charles-Roux exposa le but du congrès qui est la recherche de toutes activités économiques, en suivant les intérêts commerciaux français. Après quoi l'assemblée commença l'étude des 43 rapports qui lui sont soumis.

Le lendemain, MM. Manent, ingénieur principal des Travaux publics, représentant le gouverneur général, Capillon et Siguier, délégués de la chambre de commerce de Dakar, ont assisté à une séance.

Le surlendemain, 4 février, le Congrès a transporté ses assises à Ségou où fut inaugurée l'usine expérimentale des Carburants africains en présence de M. Alfassa, et de M. Belime.

Visite en leurs États
AU SOUDAN
(*Les Annales coloniales*, 18 février 1936)

Après avoir présidé, dans la matinée du 3 février, la séance du Congrès de technique et de colonisation africaines, à laquelle assistaient le délégué du gouverneur général et les délégués de la Chambre de commerce de Dakar, et après avoir reçu ses invités à déjeuner, M. Alfassa a quitté Bamako dans l'après-midi.

À Ségou, où il avait accordé des audiences et réunissait au dîner les notabilités, ainsi que les personnalités de passage à l'occasion du Congrès, il présida le lendemain 4 février, assisté de M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, la séance tenue dans cette ville par le congrès et inaugura l'usine expérimentale des carburants.

M. Alfassa partit ensuite l'après-midi pour Macina, Niafunké et Goundam. Grâce à l'obligeance de la mission de la Société de géographie commerciale, il quitta Goundam le 6 février, à 7 heures, par l'avion bleu de M. Moreau, et se trouva à Bamako à 11 heures, peu d'instant après l'arrivée de M. Henry Bordeaux, de l'Académie française, en honneur duquel il offrit un déjeuner au Gouvernement.

Repartant de Bamako en avion, à 15 h. 30, avec M. Henry Bordeaux et Mlle Marthe Bordeaux, M. Alfassa pouvait, dans le temps très court dont il disposait, conduire ses visiteurs à Markala, aux chantiers du S. T. I. N. et aux stations agronomiques de l'Office du Niger, ainsi que l'accompagner dans son voyage en automobile vers Sikasso, Bougouni, jusqu'à la limite du Soudan, vers Odienné.

M. Alfassa a, de la sorte, réussi en quelques jours à prendre contact avec le personnel, les commerçants, les chefs et notables indigènes de trois cercles où il n'était pas encore passé, à visiter Diré et à faire les honneurs de Bamako et du Soudan français à M. Henry Bordeaux.

Déplacements
AU SOUDAN
(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1936)

M. Cordier, ancien ingénieur en chef des usines du Creusot, président du Comité Duplex, est arrivé à Bamako le 12 mars venant du Sénégal et de la Mauritanie. Il s'est aussitôt rendu à Ségou visiter les chantiers du S.T.I.N. et les installations de l'Office du

Niger, sur l'invitation de M. Belime, en s'arrêtant au passage au barrage de Sotuba, première réalisation des Travaux d'hydraulique au Soudan.

EN GUINÉE
La ruée vers l'or
par F. H.
(*Les Annales coloniales*, 3 avril 1936)

Le métal jaune de la Haute-Guinée est de nouveau à l'ordre du jour. C'est dommage. Tout allait assez bien pour notre commerce, très bien pour nos finances coloniales, magnifiquement pour les Dioulas. Pour cause : nous ne parlons pas des mineurs. Eux, ils travaillent et comme ils font une besogne dangereuse et pénible, regrettons que ces pauvres gens soient d'une part bousculés par l'administration et affreusement dépouillés des 8/10^e de leurs gains par les Dioulas et autres Levantins protégés français.

Nous savons qu'en Haute-Guinée, c'est-à-dire dans les cantons du Bouré, du Siéké, du Menien, du Mandé, pour ne citer que les principaux, nous avons créé des zones indigènes dans lesquelles aucune entreprise ne peut obtenir des terrains et extraire de l'or.

Au point de vue minier, les deux premiers cantons cités ci-dessus sont en totalité « zones indigènes ». Pour les deux autres, 30 à 40 % de la superficie restent libres.

En dehors et non comprises dans les zones, il reste de grandes rivières riches en sables aurifères. Ces rivières ne sont exploitées que par les orpailleuses des villages peu éloignés des cours d'eau : Tinkisso, Fié, Sankarani.

Il y a moins de deux ans, des centaines de kilomètres de ces rivières étaient encore des concessions obtenues il y a très longtemps par quelques « pionniers », voire une société.

La colonie a respecté les droits anciens mais elle refuse de renouveler les permis. Elle se réserve le droit d'exploiter elle-même des richesses qui dorment.

Le mot est joli, surtout pour ceux qui n'oublient pas le formidable fiasco de toutes les sociétés aurifères, sociétés qui espéraient pourtant mettre la main sur les dites richesses.

Voilà donc une situation nette. D'une part, les zones indigènes fermées : de l'autre, des zones administratives non moins fermées.

La colonie songe-t-elle véritablement à exploiter ? Nous ne le pensons pas. Par contre, elle se dispose à accepter d'étranges projets en agissant dans un secret qu'elle croit absolu.

On a vu le service des mines de Dakar détacher en Guinée des ingénieurs, des sondeurs, des géologues. Tous, disait-on, travaillaient à la mise au point d'une nouvelle carte minéralogique.

En 1935, il a été fait un travail excellent par certains, mais tout le monde se demandait à quoi pouvaient aboutir les travaux de sondages effectués dans le lit du Niger à six kilomètres en aval de Siguri.

L'or du Niger, on en a parlé mais la seule pensée d'une prospection officielle après tant d'autres qui étaient plus sérieuses parce que privées, cela déclenche une cascade de plaisanteries. Nous n'avons pas attendu 1935 pour savoir que les prospections sur le Niger ne donnèrent jamais de résultats intéressants.

Du mystère, il n'y en a pas. Ce fleuve immense, redoutable par ses crues, à sec pendant cinq mois de l'année, est totalement obstrué par des masses de sable que chaque saison des pluies déplace.

Aucune entreprise, même pourvue du matériel le plus moderne, ne peut songer à y faire un travail utile, disons payant.

C'est sur le Niger à sec qu'un ingénieur et une armée de manœuvres a passé la saison 1935 à faire des sondages très sérieux.

Pour le public assez rare, il est vrai, il était dit que les résultats étaient déplorables : de la poussière très fine, quelques « points ». On parle encore de ce travail comme d'une vaste fumisterie.

Nous nous trompons. Tout cela était sérieux. Ce qui le prouve, c'est une circulaire ministérielle récente, recommandant aux ingénieurs, agents, chefs de travaux et autres d'observer la plus grande discrétion au sujet des recherches en cours car il y aurait eu des fuites. Nous pouvons en déduire que ces fuites gênaient quelqu'un, nuisaient à un projet ! De quoi s'agissait-il ?

C'est avec stupéfaction que furent recueillies des nouvelles de Ségou, Bamako et autres cités du Soudan. L'Office du Niger, le S. T. I. N., en résumé, M. Belime, s'intéresse à la prospection, voire à l'exploitation de l'or de Guinée !

C'est un grand honneur qu'il fait à la colonie.

L'idée est magnifique, elle fait suite à une autre idée dont nous attendons des résultats positifs et non une publicité trop bien dosée pour être saine. Nous parlons, bien entendu, de la mise en valeur de la boucle du Niger, celle qui nécessiterait la construction du chemin de fer transsaharien.

Pour irriguer, il faut en premier lieu de l'eau. C'est par manque d'eau que la moitié du vaste programme envisagé reste dans le domaine du rêve.

Pour les gens qui ignorent la géographie et, de plus, ne voyagent pas, il est possible de faire croire que le Niger est une sorte de Nil bleu ou blanc. La guerre en Éthiopie a démontré que le premier des griefs anglais était la crainte de voir aux mains des Italiens la réserve naturelle assurant un débit constant aux plaines irriguées du Soudan égyptien.

Le Niger, lui, n'est rien. Sa source se situe aux frontières du Liberia. C'est à peine une région pouvant être décrite comme montagneuse. Elle est accidentée. Le Niger est un ruisseau torrentueux qui ne devient important que grâce à l'apport des marigots qui drainent les eaux du Sud et de l'Ouest du massif du Fouta-Djallon.

Malgré cela, de janvier à juillet, sur plus de 500 kilomètres, même aux endroits où le Niger, ou tout au moins le lit du Niger, se présente sur 3 à 500 mètres de largeur, vous le braveriez à pied avec de l'eau aux genoux et souvent moins. Autrefois, il y a une cinquantaine d'années, quand les rives du Haut-Niger étaient boisées, quand, enfin, les grands affluents du Niger traversaient des forêts, la situation était bien différente.

Depuis, il y eut la colonisation proprement dite, l'arrivée des civilisés. Les rives du Niger sont désertiques, la forêt a été massacrée. Il fallait du bois pour le chemin de fer, pour les services fluviaux, pour les dragues des sociétés aurifères. La forêt n'existe plus et le massacre continue : feux de brousse, besoins des indigènes, etc., sous l'œil même de l'administration. À noter que, dans les cercles militairement commandés, les feux sont contrôlés et la prison attend ceux qui les allument. Cette méthode est certainement la meilleure et, dans notre histoire coloniale, ce n'est pas la première fois que l'administration militaire se montre supérieure à celle que nous connaissons.

Donc, jusqu'à une cinquantaine de kilomètres de Bamako, le Niger est à sec et c'est à Bamako que commencent les grands ouvrages du S. T. I. N.

Plus nous allons, moins le débit des affluents du Niger est abondant. Il y aura du travail à faire pour améliorer la situation.

Vous remarquerez que l'irrigation de la boucle du Niger marque un temps d'arrêt.

Il en est question de temps à autres et les gens bien informés disent tout haut qu'il s'agit d'un plan quinquennal copié sur ceux des Soviets, un plan qui durera dix, quinze ans ou plus. Peu importe. Donc, voilà le S. T. I. N. avec sa masse de machines étrangères en sommeil. Le matériel, ça ne compte guère, mais comment justifier la présence d'une nuée d'ingénieurs distingués, officiers du génie, en général ?

Il faut donner du travail aux machines et, du même coup, la valse des millions continue grâce à l'appui de certaines influences parisiennes.

Pour tout ce monde, il est, paraît-il, indispensable d'avoir de grosses machines pour extraire de l'or. Ce raisonnement est complètement faux dans ce pays-ci.

Toutes les sociétés aurifères firent faillite parce que leur machinerie était ruineuse d'achat et d'entretien. Ce n'était, du reste, pas leur seule erreur. Elles croyaient que pour extraire de l'or, il est nécessaire de faire diriger et surveiller le travail par les meilleurs ingénieurs. Encore un raisonnement faux.

Avec cet ensemble, belle machinerie et excellents ingénieurs, le kilo d'or revenait tout simplement à 30.000 francs et plus, alors que sa vente ne dépassait pas 15.000 francs.

Pauvres actionnaires !

Maintenant, l'actionnaire est mort. Peu importe que l'exploitation d'État soit en-dessous de ses affaires, puisque le contribuable français est là pour boucher les trous.

En venant en Guinée pour y extraire de l'or, le S. T. I. N. sort de son rôle. Elle prépare, dit-on, l'étatisation de l'industrie et du commerce — ce qui est possible pour que cela cadre avec la politique.

Il faut insister sur la question politique parce que, tout dernièrement, un capitaine détaché sur les placers pour examiner la situation disait : « Notre affaire offre toutes les garanties de succès. Songez que nous avons avec nous le fils du ministre des Colonies, M (M. Rollin.) »

Nous croyons savoir que le grand projet a rencontré une sourde opposition de la part de l'administration. Celle-ci ne cache pas que ce groupe d'affairistes agira à sa guise et hors de tout contrôle. Rien de bien neuf en cela. A-t-il jamais existé un contrôle sur les affaires de le S. T. I. N. ?

Dans le haut commerce, il y a du pour et du contre. Tant de clients nouveaux, c'est excellent disent les uns, casse-cou disent les autres. L'avenir fera la part des choses.

Chez messieurs les Syriens, Libanais et autres spécialisés dans les gros marchés de riz, on a fait la grimace.

Le S. T. I. N. c'est du riz du Soudan qui viendra concurrencer celui d'ici. Pour l'instant, ce beau riz blanc qui sort des plaines irriguées et des usines de décortilage est cher et les indigènes ont une préférence marquée pour le riz gras de la Guinée. Seulement, le S. T. I. N. a ses remorqueurs, ses chalands et pour « pousser » son riz, elle peut jouer sur les prix. C'est certainement à craindre, bien que le sort de nos protégés français ne soit pas très digne d'intérêt.

Les mineurs, eux, ne comptent pas. Que pourraient-ils dire, même si certains de leurs droits disparaissaient du jour au lendemain ? Ce sont de très pauvres types que ces mineurs, car, pour faire le métier qu'ils font, ils ne gagnent guère que cinq francs par jour en moyenne. C'est peu si l'on songe que sur les placers, messieurs les Dioulas ne vendent pas le riz moins de deux francs le kilo, quelque fois plus.

Les mineurs sont fiers : ils savent très bien qu'ils font un travail impossible aux blancs. Ils regardent les machines et ils rêvent. Ils savent aussi qu'il faut se méfier de nos méthodes et ils se souviennent de la défunte école des mineurs de Trentignan. Dans cette école, on devait montrer aux indigènes à se servir des sluices pour le lavage des terres aurifères. Ils devaient aussi apprendre à boiser des galeries... Un fiasco, une révolte et la fameuse école est tout au plus un centre de démonstrations.

Ayant examiné la situation, nous devons conclure en disant que tous les moyens doivent être employés pour éviter la venue de le S. T. I. N. en Guinée. Les placers sont l'ultime ressource des indigènes. Leur travail sur les placers les empêche de crever de faim.

Pour le plus grand avantage des finances de la colonie, pour celui de notre commerce, il ne faut rien modifier à la situation actuelle.

P. S. : Noter qu'aux grands travaux de l'A.-O. F. pour 1936, l'irrigation du Niger absorbe 27 millions !

CONFÉRENCE
DU GÉNÉRAL BRISSAUD-DESMAILLET
SUR LE SOUDAN
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1936)

Hier soir, dans la grande salle de la Société de géographie commerciale et d'études coloniales, le général Brissaud-Desmillet, secrétaire général de cette société, retour d'une récente mission en A.-O.F. a longuement parlé, avec projections à l'appui, de notre belle colonie du centre africain.

M. Louis Marin, président, n'ayant pu venir, était représenté par M. Jacobson, vice-président, qui, avec une aisance et un tact de grande classe, présenta les nombreuses personnalités de l'assistance parmi lesquelles l'ambassadeur du Japon, les gouverneurs généraux Carde, qui présidait, et Roume, tous deux anciens chefs de la fédération ; Sir Cahill, conseiller à l'ambassade britannique ; les gouverneurs Gaston Joseph, Boisson, Giraud et Maillot ; l'intendant général Sallefranque ; M. de Warren du Comité d'action colonisatrice et du paysannat indigène ; le général Henrys, le colonel Mornet, etc.

Le conférencier nous promena à travers l'A.-O. F. en racontant son voyage depuis Alger jusqu'en Guinée, en passant par le Niger où s'élaborent les grands travaux du Soudan.

Il s'étendit particulièrement sur la création des îlots de prospérité qui vont de pair avec les réalisations de l'Office du Niger dont le grand animateur est l'ingénieur Belime. Puis il se déclara partisan convaincu des Sociétés de prévoyance indigènes même avec leur droit de vente, regrettant la querelle qui, actuellement, dresse le commerce européen contre l'administration. Pas la moindre allusion à la question syrienne.

Le général dit aussi ses grands espoirs dans l'industrie nouvelle du carburant végétal qui a fait ses débuts à Ségou où est établie une usine.

Revenant aux terres irriguées par l'Office du Niger, il prophétise que, dans vingt-cinq ans, une magnifique région d'un million d'hectares, sera mise en valeur par une race nouvelle, régénérée par les mesures sociales qui sont dès maintenant appliquées.

Ce pays, apte à toutes les cultures et particulièrement à celle du coton, sera comparable aux plus belles régions de France. Le Transsaharien sera alors une nécessité.

La chaleur de l'exposé du conférencier fit naître l'enthousiasme dans l'assistance et le gouverneur général Carde, en soulignant la situation prospère de la Fédération, conclut en remarquant que si des hommes avaient pu construire et faire œuvre utile, c'est qu'ils se trouvaient en dehors de toute politique, « climat » qui s'avère de plus en plus nécessaire pour la métropole qu'il faut doter de « l'esprit impérial » sans lequel elle ne sera jamais en mesure de se relever.

La romance de Macina
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1936)

En attendant le roman du Macina, nous fûmes mardi gratifié de la romance. Et — plaisir rare — ce fut M. Belime qui la chanta. Remercions-en Colonies-Sciences. L'homme était à pied-d'œuvre, et la carte, griffée de rose tendre, à portée de sa baguette magique.

La France tente sur les rives du Niger une expérience considérable, et lorsque nous y songeons, nous entendons tinter le crincrin de la chanson comme : « Macina, Macina, j'ai fait un rêve merveilleux. »

À la vérité, M. Belime nous a demandé de lui faire crédit. Il a plus insisté sur la question sociale que sur les autres questions, qui nous eussent tout autant intéressé : les crédits, et les résultats.

Certes, l'éducation, la lente tentative d'acclimatement, l'édification, comme à une Exposition universelle, de villages-modèles, la bouteille de permanganate en bonne place dans chaque case, et la charrue toute neuve, avant les bœufs, nous donnèrent à entendre que nous baignions en pleine idylle.

Mais l'expérience a-t-elle réussi ?

Mais le coton du Soudan prendra-t-il en France la place du coton égyptien ?

*

* *

M. Belime a revendiqué le « droit » — c'est le mot dont il s'est servi — de continuer ses travaux afin de prouver la réussite de son expérience poursuivie déjà depuis quinze ans.

C'est-à-dire qu'il aimerait que des crédits dans l'avenir continuassent à lui être annuellement alloués. Il se rend compte qu'à l'heure actuelle, il est en porte-à-faux et que sur les 800.000 hectares prévus, il ne parviendra sans doute pas à faire camper 800.000 hommes. Le nœud de la question est là.

Quant au produit — aux premières tentatives de production —, il nous paraît que le prix de revient du coton ne nous a pas été donné. Qu'on nous permette de le faire. En accordant une plus-value de 50 % au coton soudanais (type sakellaridis), nous le trouverons sur le marché du Havre à 7 fr. 26 le kg, alors que le coton américain vaut, à la même époque 4 fr. 84. Nous noterons également que de Diré au Havre, les frais se montent à Fr. 1,91 par kilo. L'aventure, à ce compte, ne vaut pas la peine d'être vécue.

M. Belime n'a, d'ailleurs, pas insisté sur le coton. Il a parlé des rizières. Horreur ! L'Indochine ne s'étrangle-t-elle déjà point avec son riz ?

Ainsi, incertitude quant à la destination de la colonisation, en ce qui concerne le produit qu'elle aura à sortir. Incertitude quant à la masse humaine de manœuvre qui sera indispensable pour peupler cette monstrueuse irrigation.

Une seule certitude : le rythme des travaux.

Nous avouons notre inquiétude.

*

* *

Par arrêté du ministre des Colonies, publié aujourd'hui à l'*Officiel*, MM. A. de Monzie, député, ancien ministre, et Lucien Lainé ⁷, industriel, ont été nommés membres du conseil d'administration de l'Office du Niger, en remplacement respectivement de M. Louis Proust, ancien député, délégué élu du Soudan au Conseil supérieur de la France d'Outre-Mer⁸, et Mathon, industriel, décédé.

À l'association « Colonies-Sciences »
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1936)

⁷ Lucien Lainé (1876-1958) : patron de la Manufacture française de tapis et couvertures. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/empire/MFTC-Beauvais.pdf

⁸ L'ex-Conseil supérieur des colonies élargi aux protectorats.

L'assemblée générale de l'Association Colonies-Sciences a eu lieu mardi, sous la présidence de M. Lucien Lamoureux, ancien député, ancien ministre.

Après avoir rendu hommage, à la mémoire du général Messimy, ancien président de l'Association, M. Lamoureux a fait ressortir la nécessité et l'urgence des mesures qui permettront de mettre en valeur nos possessions d'outre-mer et de rendre à notre économie une activité qui lui fait gravement défaut. Il a notamment rappelé le projet de création d'un Fonds national pour l'outillage public de la France d'Outre-mer que le général Messimy avait fait adopter par la conférence économique de la France métropolitaine et d'Outre-mer, dont la réalisation s'avère plus indispensable que jamais.

M. Belime, directeur de l'Office du Niger, a fait ensuite une communication sur les conditions économiques et sociales de la colonisation indigène dans la vallée du Niger. Il a fait ressortir l'importance de l'effort actuellement poursuivi pour assurer aux populations de cette région une alimentation suffisante et une activité économique normale, compte tenu de leurs possibilités d'adaptation à des méthodes nouvelles.

M. Belime a exprimé la conviction qu'un effort continu sur le plan des réalités positives permettrait d'améliorer l'état social des population indigènes et, par suite, les conditions de logement, d'habillement, de nourriture et d'hygiène dans les quelles elles vivent. L'action de l'ingénieur, de l'agronome, de l'éleveur et au médecin doit se conjuguer dans ce but.

Sensibles à la beauté
par Raoul Monmarson
(*Les Annales coloniales*, 20 novembre 1936)

Nous recevons tous les films coloniaux comme une action de grâces. La puissance du souvenir est en eux. Le teint du ciel, sur l'écran, peut bien être plombé, nous savons, dans le secret de notre émotion, lui donner toute sa lumière. C'est dire avec quelle ferveur nous avons accueilli mercredi les vues que G. R.-Manue a rapportées d'Afrique-Occidentale française.

Un journaliste, un romancier, qui fut un « colonial » actif, n'a pu se cantonner dans le domaine de l'écriture. Il a voulu non pas saisir l'image, mais la transposer, vivante, sur l'écran. *Pellobellé, gentilhomme soudanais* a trouvé un émule en Coulibaly qui gagne Kindia, Mamou, Conakry, à la recherche d'une dot pour Fatima, et qui ne l'amasse point et qui rentre cependant au village, après un crochet à Siguiri, pour épouser une orpheline.

Nous avons vu M. Belime, d'ailleurs présent à cette matinée, penché à Ségou sur une carte, et son œuvre de Markala à Sotuba, nous fut présentée. C'est le « mirage de l'eau », ainsi que le nomme Manue. Mais c'est surtout l'hallucination de l'eau, fort bien traduite par la multiplicité des écluses, des vannes, des petits barrages de canaux, qui lâchent leurs torrents sur les terres craquelées par la soif. Nous avons pareillement vu l'arachide, et l'instituteur diplômé à Gorée remontant à Bamako. La poésie était en nous, par la magie des tableaux. Nous avons retrouvé notre A.-O. F.

*
* *

Nous voudrions connaître la réaction de la foule devant ces films. Il nous est difficile de l'imaginer. Nous avons vécu ces scènes : elles sont pour nous comme des cordes de résonance. Intéresseront-elles le public ? Il n'y a pas d'intrigue. Ce sont des documentaires légèrement habillés d'un personnage central. Mais des vues

pittoresques, fort habilement prises, rompent la monotonie que l'on pourrait redouter. Les fautes mêmes sont plaisantes, ces premiers plans trop accusés, cette économie de métrage poussant l'opérateur à des prises de vues tournantes qui fatiguent singulièrement la vue.

Un sentiment se dégagera, même pour les profanes, et ce sera celui de l'innocence et de la primitivité du peuple noir. On baigne dans une atmosphère patriarcale et simple. L'influence européenne apparaît aux plans inférieurs, comme un guide et non pas comme un maître. Aucune fausse note. Le tout est d'une belle venue. Avec un ou deux films d'Alfred Chaumet, avec les derniers de J.-K. Raymond Millet, ceux-ci serviront la propagande coloniale. Exprimons donc notre contentement.

*
* *

Nous étions ainsi loin de tout ce qui se trame à Paris, et des discussions oisives de la Métropole. Le souffle africain avait, pour un instant, tout déblayé sur son passage. Nous voudrions que ces films fussent projetés dans les écoles, les collèges, les lycées, et que, pareillement, les groupements coloniaux de nos provinces ne craignissent point de les projeter. La magnifique propagande !

Mais une contrepartie est à cela nécessaire. Il nous faudrait un film à l'usage de ceux qui rêvent de « partir aux colonies » et qui s'y brisent les reins : si Coulibaly quitte son village, et descend vers la mer, pour y revenir sans illusions et presque aussi pauvre, qui nous donnera la réplique européenne, le jeune homme qui s'embarque, s'abîme aux rivages, et qui blasphème après avoir en vain tenté d'y construire sa vie ?

Ce jour-là, avec ce film, nos meilleures volontés, nos généreux esprits, découvriront peut-être avec stupeur, grâce à ce raccourci saisissant, et véridique, que la France n'a jamais rien fait pour la colonisation, c'est-à-dire pour l'édification économique de ses multiples domaines d'outre-mer.

Peut-être, alors, une politique coloniale serait-elle enfin envisagée sur tous les plans.

Ce dimanche, à Bamako
par Raoul Monmarson
(*Les Annales coloniales*, 29 janvier 1937)

Bamako, 17 janvier.

[...] Les membres de la commission des Colonies découvrent aujourd'hui Bamako, dans sa saison la plus heureuse, et demain, au Niger, ils vont être appelés à juger l'œuvre immense de Belime. Le fleuve domestiqué, asservi, plié aux exigences d'une irrigation mathématiquement calculée, leur apparaîtra. Formidable et humaine tentative de colonisation, d'enrégimentement de l'indigène à produire mieux et plus pour s'élever de la simple condition physique à la dignité humaine. [...]

Le voyage de M. Marius Moutet en A.-O. F.
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1937)

[...] De Bamako, le ministre des Colonies se rendra à Ségou, et visitera les travaux de l'Office du Niger. Sur la demande même du ministre, M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, qui a rejoint son poste par l'avion Air-Afrique de dimanche, recevra M. Moutet à son arrivée à Ségou. [...]

« L'impression générale que je rapporte est que la situation économique de l'A. O. F. est extrêmement prospère »
(*La Dépêche coloniale*, 24 avril 1937)

nous déclare M. Marius MOUTET, qui souligne que la préoccupation essentielle doit être le développement de la population indigène.

.....
« Nous avons trouvé le Soudan, colonie d'un esprit particulier, d'une population très remarquable au point de vue civique et intellectuel, par son état d'esprit qui est l'un des plus favorables à la colonisation française. J'ai visité les formidables travaux de l'Office du Niger. Il est certain que la conception des « îlots de prospérité » par irrigation du désert sur des terres qui doivent être fertiles, est une magnifique conception.

Pour achever cette œuvre, pour irriguer 200.000 hectares et y installer une vingtaine de milliers de personnes, il faudra dépenser environ un milliard de francs.

C'est une entreprise nationale dont la charge doit incomber à la métropole, les finances de l'A. O. F. ne pourraient en faire les frais.

L'A. O. F. pourra fournir à la France tout le coton dont elle pourra avoir besoin ; il y a donc de grands espoirs, mais il faut poursuivre l'effort.

En somme, ces pays sont en plein développement, d'un avenir immense, à la condition qu'on comprenne quel est l'effort à faire pour obtenir les résultats. »

Le Comité Algérie-A.-O. F. et la colonisation du Niger
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1937)

Au cours de sa dernière réunion qui s'est tenue à Alger, le comité a entendu un exposé du général Meynier sur la question de la colonisation de la vallée du Niger.

Rappelant le message du gouverneur général de Coppet, transmis par M. Belime, en mai dernier : « L'Afrique-Occidentale est disposée, sous réserve de certaines modalités, à étudier, à mettre à la disposition de l'Algérie pour son peuplement indigène, une superficie de 2 à 300.000 hectares, prélevés sur les terrains irrigables de la vallée du Niger ».

Le général Meynier se prononce nettement pour la réalisation de ce projet qui permettrait l'établissement de 300.000 indigènes algériens.

Et le Comité, approuvant, de voter la décision suivante :

« Considérant la proposition officieuse qui lui a été transmise de la part de M. de Coppet, gouverneur général de l'Afrique-Occidentale française, par l'intermédiaire de M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, de mettre à la disposition de l'Algérie une superficie de 200 à 300.000 hectares, prélevés sur les territoires irrigables de la vallée du Niger, pour les besoins du peuplement algérien :

« Considérant l'intérêt national autant qu'algérien que présente, dans les circonstances actuelles, une offre de cette nature :

« Décide de mettre cette question en première urgence dans l'ordre du jour, de ses travaux :

« Appuie très favorablement sa réalisation auprès de M. le gouverneur général de l'Algérie et lui demande d'envisager la possibilité de traiter cette question, du point de vue administratif, en accord avec le gouvernement général de l'Afrique-Occidentale française. »

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 27 août 1937)

Chevalier.

Bauzil (Vincent-Louis), ingénieur des Ponts et Chaussées, secrétaire général de l'Office du Niger ; 17 ans 7 mois 17 jours de services dont 2 ans 1 mois 20 jours de majoration pour mobilisation. Titres exceptionnels : ingénieur de grande valeur, possédant à fond les techniques multiples et délicates dont l'œuvre immense entreprise au Niger d'aménagement hydro-agricole et de colonisation exige l'application. Apporte au succès de cette œuvre une part de premier plan, le gage d'une foi ardente et d'un travail incessant.

Dans les Travaux publics
EN A.-O. F.
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1937)

M. Lucien-Henri Dumay, ingénieur ordinaire de 3^e classe des Ponts et chaussées, a été mis à la disposition du ministère des Colonies et affecté en A.-O. F, détaché à l'Office du Niger.

Au Congrès de l'outillage public et privé
de la France d'outre-mer
(*Les Annales coloniales*, 8 octobre 1937)

[...] Ces débats étaient placés sous la présidence de M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, dont la compétence en matière de politique hydraulique est affirmée un peu plus chaque jour par la réussite des travaux du Soudan.

Avec l'autorité qui lui revient en la matière, M. Belime intervint souvent dans la discussion, toujours d'une façon précise, succincte. Il en fut de même sur le plan social de ces problèmes.

Derrière la précision de l'homme de science perçait la compréhension humaine de l'homme tout court, et les vues sociales du colonisateur qui sait que toute œuvre, si grande soit-elle, ne vaut que pour le mieux-être qu'elle apporte à l'humanité.

L'organisation de l'Office du Niger
(*Les Annales coloniales*, 15 novembre 1937)

Le décret du 5 janvier 1932, complété par le décret du 26 mai 1932, a constitué en A. O. F., sous le nom d'Office du Niger, un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, ayant pour objet l'étude, l'aménagement et la mise en valeur de la vallée du Niger.

Parmi les membres de droit figuraient certains directeurs ou inspecteurs généraux du département des colonies, directeurs du contrôle, directeur des affaires politiques,

directeur des affaires économiques, inspecteur général des travaux publics, inspecteur général .du Service de santé.

Il est apparu qu'il y aurait intérêt à appeler à siéger au conseil le directeur du personnel et de la comptabilité au ministère des Colonies, d'une part, le délégué du Soudan au conseil supérieur des Colonies et le représentant des intérêts économiques de l'Afrique du Nord, d'autre-part.

En raison du caractère national que présente la mise en valeur des terres du Niger, il serait également désirable que les départements de la Défense nationale, des Affaires étrangères, de l'Economie nationale soient représentés au conseil d'administration.

En conséquence un décret du 4 novembre, paru au *J. O.* du 7 novembre 1937, supprime les articles 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10 du décret du 5 janvier 1932, qui sont ainsi remplacés :

Art. 2. — L'Office du Niger est administré, sous la haute autorité du gouverneur général de l'A. O. F., par un directeur, assisté d'un conseil d'administration.

Un commissaire désigné par le gouverneur général représente le gouvernement général-auprès du directeur de l'Office.

Un commissaire, désigné par le gouverneur général, représente le Soudan auprès, du directeur de l'Office.

Art. 3. — Le directeur est chargé des études, travaux et opérations de toute nature relevant de l'Office du Niger.

Il est nommé par décret sur la proposition du gouverneur général.

En cas d'absence momentanée ou d'empêchement, le directeur peut déléguer ses pouvoirs à un adjoint désigné à cet effet par le gouverneur général.

Art. 4. — D'après les instructions du gouverneur général, le directeur dresse les programmes d'études, de travaux et de toutes opérations relevant de l'Office. Il établit le budget de l'Office dont il est ordonnateur.

Art. 5. — Le conseil d'administration est composé de membres de droit. Ministère des Colonies : Le directeur des affaires politiques ; le directeur des affaires économiques ; le directeur du personnel et de la comptabilité ; le directeur du contrôle ; l'inspecteur général des travaux publics des Colonies ; l'inspecteur du Service de santé ; le président du comité des travaux publics aux Colonies ; le président du conseil d'administration de la Banque de l'Afrique Occidentale Française; le délégué du Soudan français au conseil supérieur des colonies.

Membres désignés par les départements intéressés : Un représentant du ministère des Finances, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Défense nationale, du ministère du Commerce, du ministère de l'Agriculture, des intérêts économiques de l'Afrique du Nord.

Membres désignés par le ministère des Colonies. Un sénateur, un député, deux représentants de l'industrie textile, deux représentants des intérêts économiques généraux, quatre membres choisis en raison de la contribution qu'ils peuvent apporter dans l'étude des questions sociales, techniques ou administratives d'ordre colonial.

Membres désignés par le gouverneur général de l'A. O. F. Trois représentants des intérêts coloniaux de l'A.O.F.

Trois membres choisis parmi les personnalités scientifiques pouvant contribuer utilement aux travaux du Niger.

Le directeur de l'Agence économique de l'A. O. F. représente, en qualité de commissaire du gouvernement, le gouverneur général auprès du conseil d'administration.

Le directeur de l'Office assiste, autant que les circonstances le permettent, aux réunions du conseil d'administration où il a entrée avec voix consultative.

Art. 6. — Un directeur général nommé par décret exerce, par délégation générale et permanente du conseil d'administration, les pouvoirs dévolus à ce conseil.

Art. 6 bis. — Il est institué au Soudan une commission de sept membres, savoir : le lieutenant-gouverneur du Soudan, président ; le commissaire du Soudan auprès du directeur de l'Office, secrétaire ; le président de la chambre d'agriculture du Soudan ; le président de la chambre de commerce de Bamako ; trois notables indigènes.

Cette commission donne son avis sur les études et travaux d'aménagement, de mise en valeur et de colonisation.

Art. 8. — Le conseil d'administration délibère sur les objets suivants :

1° Budget et toutes modifications à apporter audit budget ; 2° établissement et exécution des programmes d'études, de travaux et d'opérations de toute nature relevant de l'Office ; 3° comptes et bilans du directeur et de l'agent comptable ; 4° établissement de droits, taxes et redevances de toute nature perçus au profit de l'Office ; 5° acceptation des dons et legs au profit de l'Office ; 6° emprunts de l'Office ; 7° concours techniques et financiers ; 8° organisation de l'Office : conditions générales du recrutement du personnel ; 9° secours ; 10° toutes les affaires qui lui sont soumises par le directeur général par le gouverneur général ou par le ministre des Colonies ;

Art. 9. — Les délibérations du conseil d'administration deviennent définitives après approbation par le gouverneur général. Si le gouverneur général n'estime pas devoir donner son approbation, il provoque une nouvelle délibération du conseil. En cas de désaccord sur cette seconde délibération, le gouverneur général en réfère au ministre des Colonies qui décide en dernier ressort.

Art. 10. — Le directeur de l'Office réside à Segou. Le conseil d'administration siège à Paris.

Propagande coloniale
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1937)

Dans son numéro du 19 novembre, l'« Émancipation nationale » consacre trois grandes pages aux questions coloniales.

Les critiques ne manquent pas souvent d'être très fondées. Ainsi le veut la position du P.P.F.

Cependant, sous la signature de M. Jacques Saint-Germain, une seule œuvre trouve grâce : l'Office du Niger : un seul homme est exalté : son animateur, M. Belime.

Et M. J. Saint-Germain, de s'exprimer ainsi :

« Mon héros s'appelle E. Belime. Il dirige l'Office du Niger. Dans la Rome antique, il eût occupé l'une des plus hautes places de l'État. En l'an de grâce 1937, par contre, il est à peu près totalement inconnu. Personne ne sait ce qu'il a réalisé. Il compte moins, à Paris, qu'un bistrot ou qu'un épicier. Et pourtant ... »

... Dans la Rome antique !. pas plus qu'un bistrot ou qu'un épicier ?

Que de grands motifs, de petits qualificatifs, quelle emphase !

À trop vouloir louer, on ne risque que de nuire.

Est-ce là le but recherché ?

L'Afrique du Nord et le peuplement de la boucle du Niger
par G. NOUELLE,
député, président de la Commission des Colonies.
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1938)

Dans un précédent article, nous n'avons fait qu'indiquer comment, par le peuplement en Berbères du delta central nigérien, on pourrait remédier au malaise actuel de l'Afrique du Nord et aux difficultés qui seront rencontrées très prochainement dans le recrutement des colons nécessaires à la mise en valeur des terres irriguées du Soudan.

La question mérite d'être serrée de près. Les origines des grands travaux exécutés en ce moment en pleine brousse ne sont pas bien connues du public et doivent être ici rappelées.

La mission d'études envoyée dans la Vallée du Niger en 1919-1920, pour déterminer les possibilités d'irrigation de cette vaste contrée, ayant retenu la région de Ségou, le gouvernement général de l'A.-O.F., décida, en 1922, la création, sur la rive droite du fleuve, de la station expérimentale de Niénébalé chargée de la mise au point des conditions de la culture irriguée du cotonnier.

En 1924, la station fut transformée en centre de colonisation et le premier village fut installé, avec une quinzaine de familles recrutées dans les cantons voisins, pour l'exploitation d'une superficie de 200 hectares dont le tiers était arrosé à l'aide d'une petite usine élévatoire. Les indigènes, encadrés par des Européens, étaient considérés comme faisant partie d'une exploitation européenne, étaient payés à la journée et touchaient une ration de vivres pour tous les membres de la famille. Ce régime de salariat fut remplacé, après la campagne 1926-1927 aux résultats médiocres, par le régime actuellement en vigueur de la propriété familiale : chaque famille travaillant à son compte sur les terres qui lui ont été données en partage, selon des directives données, et à charge de rembourser ultérieurement à l'administration les frais d'aménagement.

Le centre de Niénébalé couvre aujourd'hui une surface de près de 1.400 hectares, dont 475 irrigués où prédominent les rizières, avec une population de 1.500 personnes.

Les résultats probants ainsi obtenus encouragèrent le gouvernement général et déterminèrent la réalisation d'un plus grand programme : le système d'irrigation de Sotuba, commencé en décembre 1925, inauguré en février 1929.

Situé sur la rive droite du Niger, près de Bamako, le canal de Sotuba devait, dans l'esprit de ceux qui l'ont entrepris, non seulement irriguer des surfaces importantes sises entre Bamako et Koulikoro, mais encore, en cas d'échec de la politique d'irrigation et de colonisation, permettre l'installation d'une usine hydroélectrique pour le service du fleuve par la jonction dès biefs navigables Kouroussa-Bamako et Koulikoro-Gao.

Il convient de dire que le but essentiel poursuivi, l'irrigation, a été pleinement atteint et que les travaux subsidiaires prévus — canal de navigation et usine — n'ont pas été exécutés. Pour la campagne 1935-1936, près de 4.500 hectares ont été cultivés dont 3.330 irrigués. Le centre compte 5.500 habitants répartis en 15 villages de colonisation.

Le succès ayant couronné les efforts entrepris à Sotuba, le gouvernement de la Fédération aofienne prit la décision de procéder, dans le même sens, à de vastes réalisations : c'est ainsi qu'il fut amené à entreprendre l'aménagement du delta central nigérien.

Telles sont les origines des grands travaux en cours d'exécution et comportant un barrage sur le fleuve, en amont de Sansanding, à l'origine du delta, desservant trois systèmes d'irrigation : sur la rive gauche, le canal du Macina commandant 530.000 hectares de terre, le canal du Sahel commandant 410.000 hectares, et, sur la rive droite, le canal de Karadougou devant irriguer une superficie non encore déterminée.

Dès qu'on se penche sur le problème, après avoir suivi l'enchaînement des faits, une question se pose immédiatement et elle se pose de la façon suivante : Niénébalé ayant permis Sotuba, Sotuba pouvait-il permettre Sansanding ? D'aucuns, les laudateurs, répondront *oui* sans sourciller, d'autres, les contempteurs, diront *non* catégoriquement.

Pour moi, la question reste posée, car, en vérité, la mise en valeur de la boucle du Niger ne consiste pas en une affaire technique, relativement facile : c'est une très vaste entreprise de peuplement.

Ne parlons pas de l'œuvre d'irrigation complète qui doit nécessiter la fixation d'un million d'habitants. N'envisageons que des côtés plus immédiats du problème en précisant qu'en 1941, le barrage de Sansanding commandera 221.500 hectares de terres irriguées, leur aménagement devant se faire progressivement les années suivantes. Mais il ne s'agit pas seulement de les équiper, mais de les peupler.

Où trouvera-t-on les colons ?

Jusqu'ici, pour Niénébalé, pour Sotuba, ils ont pu être recrutés chez les Bambaras des cantons avoisinants.

Dans l'avenir, le nombre de cultivateurs pouvant être pris sur place ou dans les environs se trouvera limité.

Force sera donc d'organiser la colonisation du pays par des hommes venus de contrées éloignées.

Sans doute, le pays Mossi, pléthorique, pourra-t-il fournir un gros contingent. Le Noir n'est pas inapte à discerner son intérêt et à effectuer des déplacements en conséquence. Les migrations saisonnières des Mossis en Gold Coast en sont la preuve. Mais je crois que ce serait se leurrer que de croire à la possibilité de la transplantation de plusieurs centaines de milliers de Mossis, car le jour, qui n'est peut-être pas lointain, où la voie ferrée d'Abidjan à Bobo-Dioulasso sera poussée jusqu'à Ouagadougou, la mise en valeur du pays Mossi sera chose aisée.

Dès lors, gouverner étant prévoir, les pouvoirs publics se doivent de songer à l'apport de colons pris hors de l'Afrique noire. Et il se trouve que, de l'autre côté du Sahara, dans le pays berbère, dans l'ensemble des oasis, dans le Souss qui ressemble à la brousse sahélienne, des hommes vivent misérablement, qui sont habitués à s'expatrier, qui n'ignorent pas l'irrigation. Comment ne pas penser à les inviter à venir vivre plus facilement sur les terres irriguées du Soudan musulman ? J'emploie à dessin le mot « inviter », car, en aucune façon, la contrainte ne devra être employée. C'est par une propagande bien faite, c'est par la persuasion qu'on les déterminera à se fixer dans le Sahel.

L'essai de transplantation peut être tenté dès 1938. Pour qu'il le soit valablement, il ne devra être ni trop important, ni trop réduit. Il pourrait porter annuellement et pendant cinq années de suite sur 200 familles berbères qui, pour ne pas être dépayées, devront conserver leur structure sociale et leurs cadres. L'état des travaux d'aménagement des terres du Sahel permet cette tentative dont le bel intérêt ne peut échapper aux personnes averties.

Sans doute, des problèmes des plus délicats d'ordre social, politique et sanitaire vont se poser. Mais leurs données sont connues. La conduite des peuples serait vraiment trop facile si le guide, sur sa route, ne rencontrait pas d'obstacles.

Alarme !

(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1938)

Tout en reconnaissant l'œuvre grandiose que constituent les travaux d'irrigation du Niger, l'A.-O. F. *économique*, de Conakry appelle l'attention de tous sur le terrible danger acridien émanant des futures terres d'inondation :

« En créant un Nil nouveau, ne donne-t-on pas, au prix de 300 millions de sacrifices d'argent, des pâturages restaurés aux immenses vols acridiens qui détruisent

régulièrement, depuis huit années, les productions de saison sèche de Moyenne-Guinée ?

.....
Les plaines verdoyantes du futur Niger dégorgeront, certes, la Guinée des bestioles allées qui la ravagent.

Mais ne sommes-nous pas en état de nous émouvoir lorsque nous avons la vision de 1.500.000 hectares irrigués par le mérite de l'homme, à la merci des razzias acridiennes qui s'abattent, ainsi que nous avons pu le constater, en vols compacts et renouvelés de la superficie hallucinante de plusieurs départements français.

Le danger existe, nous le vivons.

Au lendemain d'une razzia, le gouvernement se trouvera devant la difficulté inouïe de ravitailler au cœur de l'Afrique deux millions de bouches affamées.

Nous dénonçons l'éventualité de ce sinistre en sollicitant les mesures impérieuses les plus vastes qui s'imposent sans tarder.

Nous mettons les plus hautes autorités coloniales françaises en présence d'une effrayante responsabilité.

Qu'est donc, à ce jour, le budget de la lutte antiacridienne généralisée au monde africain français ?

Nous invitons M. Belime à venir en Guinée française ces mois prochains pour juger de la réalité du fléau qui menace son œuvre.

UN MOUVEMENT DONT ON PARLE
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1938)

Le bruit court avec persistance dans certains milieux coloniaux, qu'à la suite de la visite de personnalités parlementaires en A.-O.F. cette année, des changements importants seraient envisagés dans la haute administration coloniale. }

L'œuvre de l'Office du Niger, qui avait été très fortement discutée il y a deux ans, serait aujourd'hui hautement approuvée et encouragée par plusieurs membres du gouvernement. Il serait question de confier à son directeur général, M. Belime, un poste très en vue.

Il est certain que M. Albert Sarraut, qui a toujours soutenu M. Belime, aura une grande influence dans la décision à prendre et que son avis sera très écouté, tant par le parti radical que par le président du Conseil lui-même.

On parle d'un grand commandement, mais il est difficile de préciser si ce serait en Afrique du Nord ou en Afrique Noire. Il est certain que les membres éminents, tant métropolitains que coloniaux, du conseil d'administration de l'Office du Niger soutiendront la candidature de M. Belime, qui a su, par son labeur, gagner leur entière confiance.

Belime, gouverneur général à Dakar ?
(*Les Annales coloniales*, 25 avril 1938)

Voici quelque temps, nous nous sommes fait l'écho de l'éventuelle nomination de M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, au poste de gouverneur général à Dakar.

À ce premier nom, nous sommes aujourd'hui en mesure d'ajouter ceux de M. Lamoureux, député, ancien délégué de l'A.-E.F., et de l'actuel secrétaire général à Dakar, le gouverneur Geismar.

Il semble bien que la succession de M. de Coppet — dont l'action à Dakar ne paraît pas très appréciée pour de multiples et diverses raisons — ne saurait tarder à être ouverte.

(Les Annales coloniales, 25 avril 1938)

M. Belime, directeur de l'Office du Niger, est attendu aujourd'hui à Alger, où il arrivera par l'avion d'Air-Afrique, et sera incessamment à Paris.

AU PARLEMENT
RÉPONSES À DES QUESTIONS ÉCRITES
(Les Annales coloniales, 24 octobre 1938)

M. Pierre Dignac demande à M. le ministre des Colonies quels sont les organismes dépendant, directement ou indirectement, de son département, dont le secrétaire général de la C.G.T. [Léon Jouhaux] fait partie ; quels sont les émoluments, indemnités, subventions ou avantages de toutes sortes qui lui ont été alloués au cours des années 1936, 1937, 1938.

Réponse. 1° Le secrétaire général de la C.G.T. est membre du Comité d'action colonisatrice et du paysannat indigène, du Conseil supérieur de la France d'outre-mer et du conseil d'administration de l'Office du Niger ; 2° il n'est prévu, au titre des deux premiers de ces organismes, ni émoluments ni indemnités d'aucune sorte. S'agissant de l'Office du Niger, les fonctions de membre du conseil d'administration sont gratuites. Si l'on note, d'autre part, qu'aucun remboursement pour frais de déplacement n'a été effectué au bénéfice du secrétaire général de la C.G.T., ni qu'aucune des rémunérations prévues par le texte précité ne lui a été allouée pour missions spéciales, il s'ensuit, en définitive, que le secrétaire général de la C.G.T. n'a bénéficié d'aucun avantage pécuniaire au titre des organismes relevant du ministère des Colonies.

LE CONGRÈS DES RIZ ET MAÏS À MARSEILLE
(Les Annales coloniales, 9 novembre 1938)

[...] Les mesures prises par l'Office indochinois du riz, l'Office du Niger et les services agricoles de l'Afrique Occidentale et de Madagascar ont fait l'objet de rapports importants. [...]

En A. O. F., province de l'Empire français

L'Office du Niger
par Gabriel Plancke,
imprimeur,
député gauche indépendante du Nord (1936-1942) ⁹

⁹ Il précède la mission d'enquête sur l'Office du Niger qui ne s'embarque à Marseille que le 23 novembre et ne revient en France qu'après tous ses collègues. Il débute son périple par des articles sur [Dakar](#) et le conclut par une [enquête en Côte d'Ivoire](#).

(La République ¹⁰, 12 novembre 1938)

M. RAYNAUD, sous-directeur de l'Office du Niger, est venu me rejoindre à l'école de Ségou. Il a promis de me conduire voir le barrage que l'Office est en train de construire à Sansanding.

Je passerai tout l'après-midi du 28 avril en la compagnie de cet homme charmant, d'une intelligence et d'une courtoisie très grandes.

M. Raynaud est, je crois, un capitaine d'artillerie coloniale, qui a quitté l'armée pour se consacrer aux côtés de M. Bauzil, directeur adjoint de l'Office du Niger, à l'œuvre entreprise là-bas, dans le delta du Niger, pour essayer de rendre à la culture une vaste région qui, il y a un millénaire ou davantage, aurait été très peuplée et très riche.

C'est, en effet, dans cette vaste région qui s'étend entre le moyen Sénégal et le bas Niger que les historiens arabes et les lettrés de Tombouctou situent le puissant empire noir de Ghana, fondé par des Blancs avant ou au début de l'ère chrétienne et qui disparut après un millier d'années de grandeur, en 1076, sous les coups des Almoravides, ces musulmans fanatiques qui devaient conquérir l'Espagne.

*
* *

Cette région, aujourd'hui déserte, était à cette époque très peuplée.

On dit qu'en ces temps très lointains, le Niger poussait vers l'ouest des affluents puissants, que lui-même, d'ailleurs, au lieu de virer vers l'est à Tombouctou pour être « avalé par les poissons » au coude de Tosaye, continuait sa course sud-nord vers un grand lac intérieur dans la cuvette du Djouf.

Ce ne serait qu'après sa capture par le Niger inférieur que, détourné de son cours, il aurait laissé envaser son lit ancien et ses affluents de l'ouest. Abandonné par le fleuve bienfaisant, la cuvette se dessécha.

Cette vaste dépression couverte d'alluvions quaternaires débute du coude que fait le fleuve à environ 45 kilomètres en aval de Ségou et forme ce qu'on appelle le enta maonien : zone assez restreinte d'épandage des inondations annuelles sur la rive droite où s'amorce la chaîne des hauteurs de Bandiagara, mais qui s'étend démesurément sur la rive gauche, dont une partie des terres basses est séparée du lit du fleuve par de faibles hauteurs de sable qu'il suffit de cimier pour ouvrir le lit des anciens affluents de l'époque de Ghana.

C'est à alimenter cette région en eau toute l'année, du moins pendant huit mois au lieu de quatre, qu'est destiné le barrage. On espère ainsi rendre à la culture un millier d'hectares.

Émile Zola, dans *Fécondité*, eut lui aussi la vision de cette plaine transformée.

« La vallée du Niger, écrit-il, la colossale fille du bon géant, oh ! quelle immensité pure, quel libre coup d'aile vers l'infini ! La plaine s'ouvre, s'élargit, recule l'horizon, sans obstacles ou limites. La plaine et la plaine toujours, des champs que des champs toujours prolongent, des sillons droits à perte de vue dont la charrue mettrait des mois à atteindre le bout... Demain, ce royaume appartiendra au laboureur qui aura osé le prendre, s'y tailler à son gré un domaine aussi vaste que la force de son travail l'aura rêvé, non plus des hectares, mais des lieues de labours, roulant des moissons éternelles... Après la décrue du fleuve, lorsque les eaux baissent, c'est le riz qui se cultive, des plaines de riz qui parfois donnent deux récoltes. Puis ! c'est le mil, ce sont les arachides, ce sera le blé quand nous pourrons en faire la culture en grand. De vastes

¹⁰ Quotidien de combat radical-socialiste. Directeur : Émile Roche. Rédacteur en chef : Pierre Dominique. Administrateur : Paul Bouillon.

champs de coton se succèdent. Nous cultivons aussi le manioc et l'indigo... Enfin, nous sommes pasteurs, nous avons des troupeaux sans cesse renaissants dont nous ne connaissons même pas le nombre de têtes. Nos chèvres, nos moutons à longue laine sont par milliers, nos chevaux galopent librement dans des parcs grands comme des villes, nos bœufs à bosse couvrent une lieue de berges lorsqu'ils descendent boire au Niger à l'heure de splendeur sereine où le soleil se couche. »

Cette page magnifique, que Zola met sur les lèvres du jeune Dominique Froment, je demandais à M. Raynaud s'il l'avait, lue.

Il ne la connaissait pas.

Pourtant, à l'écouter évoquer l'œuvre que l'Office cherchait à réaliser là-bas, je croyais entendre la voix de Dominique soulevant l'enthousiasme, faisant frémir ses auditeurs.

M. Raynaud me parlait avec la même conviction et la même sincérité prenante.

*
* *
*

Comme réalisation technique, la construction du barrage de Sansanring est une œuvre remarquable.

Il y a dix ans, toute cette région était un désert. Aujourd'hui se trouve construit le village tout neuf et tout moderne de Markala pour l'habitation des ingénieurs et employés européens, magnifiques résidences entourées de jardins fleuris, desservies par de belles avenues.

Sur la rive du fleuve, les hangars du chantier, la centrale électrique.

Sous le soleil de plomb, les marteaux pilonnent le fer comme sur un chantier français.

Trois arches du pont sont terminées ainsi que le gros œuvre du fond ; on espère que le barrage et le pont seront en service pour 1941.

Le fleuve coule très bas et calme sous nos pieds, c'est l'époque où il est le plus bas ; il montera de huit mètres pendant la saison des pluies et roulera comme un torrent.

À cinq cents mètres en amont, sur la rive droite, se détache le canal de navigation de Diemarabougou qui évitera aux bâtiments fluviaux le passage du barrage.

À gauche part le canal adducteur qui se subdivise aussitôt en deux canaux principaux d'irrigation, le canal dit du Sahel et le canal dit de Macina.

Ces deux canaux ont été facilement construits parce que, justement, ils empruntent le lit d'anciens affluents du fleuve, et je crois que c'est à leur sujet que M. Raynaud me disait : « Lorsque, à l'endroit d'une légère élévation de terrain, nous avons ouvert le canal, l'eau s'est avancée toute seule dans un lit naturel sur plus de 60 kilomètres de longueur. »

J'admire la technique de l'aménagement hydraulique des régions mises en culture. Un vaste canal primaire prend l'eau du fleuve que des canaux dérivés entraînent à travers des secteurs successifs comme les artères dans les différentes parties du corps.

Le système distributeur est ainsi ordonné que l'eau, après avoir circulé à travers un secteur, est ramenée au canal principal pour concourir à l'irrigation du secteur suivant, il faut éviter la stagnation de l'eau qui s'évaporerait sans avoir servi.

On a même fait des expériences d'irrigation souterraine : ce qui ménage encore davantage le précieux liquide.

*
* *
*

M. Raynaud est enthousiaste de l'œuvre à laquelle il collabore et je me laisse bercer par la musique de sa voix et la poésie de ses descriptions.

Il m'affirme les indigènes heureux dans les villages où ils travaillent avec des charrues au lieu de leurs anciens instruments primitifs, et habitent des cases en dur au lieu de leurs misérables paillotes.

Dans chaque village il y a un représentant de l'Office pour les guider et les conseiller ; ces représentants indigènes de villages sont dirigés à leur tour et surveillés par des chefs de canton, et ceux-ci trouvent auprès de l'administrateur de l'Office du Niger des techniciens européens qui les forment et les tiennent au courant de tous les progrès réalisés dans les stations de préadaptation et d'expérience.

L'Office du Niger m'apparaît ainsi comme une puissante organisation qui non seulement régit la terre et l'eau, mais règle le peuplement et tous les détails de la vie de ses habitants.

L'Office, en effet, irrigue les terres, recrute les travailleurs, construit les villages, avance les semences, les instruments et le cheptel et fixe les heures de travail.

L'Office est maître et seigneur des hommes et des choses : 20.000 hectares aujourd'hui et 10.000 Noirs. Demain 500.000 hectares et 250.000 Noirs. Plus tard, un million. Quel rêve pour le directeur général !

*
* * *

Quel rêve, en effet ! Quelle magnifique réalisation technique et qui fait honneur à nos ingénieurs.

Mais, malgré moi, me revenait, toujours présente à l'esprit, cette expression d'Horace *non erat his locus*, en d'autres termes : était-ce bien l'endroit ?

M. Bélimé ne s'est-il pas laissé entraîner par une imagination plus poétique que réaliste, tel Zola dans les pages que j'ai citées ?

Ses collaborateurs, ingénieurs plutôt qu'économistes, n'ont-ils pas eux aussi été victimes de la même erreur et du même oubli des conditions d'existence des hommes ?

N'est-ce pas par un acte de foi que tout cela a été imaginé, proposé, réalisé ?

Acte de foi désintéressé ? Acte de foi, en tout cas, non exempt de sectarisme et d'aveuglement.

Un jeune fonctionnaire qui nous accompagnait fut menacé par un notable de l'Office de voir son avenir brisé s'il ne montrait pas plus d'empressement à servir leur propagande.

*
* * *

Nous avons fait une autre constatation curieuse : nous obtenions tous les renseignements que nous désirions ; il n'y avait chez personne aucune hésitation à nous les livrer.

Mais dès que nous portions une appréciation, les visages se fermaient comme les lèvres.

Si bien que je ne saurais affirmer si les fonctionnaires à Ségou sont favorables ou non à l'activité de l'Office du Niger.

L'un d'eux m'a toutefois fait remarquer que l'entretien des digues de la région irriguée coûtait cher au cercle : 80.000 francs. Soit quatre à cinq fois autant d'argent qu'il n'en est accordé à un administrateur d'un autre cercle pour l'entretien de toutes ses routes.

L'Office du Niger est l'enfant gâté de l'A.O.F. C'est la seule administration à qui l'argent n'est pas compté.

On lésine sur les crédits de l'assistance sociale, on a un budget de l'instruction publique ridicule, on investit au compte-gouttes dans les routes et les ouvrages d'art.

Mais quand l'Office du Niger exige, il obtient. Il jouit d'une autonomie comptable absolue. Il peut passer des marchés de gré à gré pour des millions là où des formalités interminables sont imposées aux administrations publiques.

Le directeur peut distribuer à son personnel des gratifications par dizaines de milliers de francs quand le gouverneur général lui-même ne peut accorder une indemnité de 100 francs sans décret. C'est un privilège recherché pour un fonctionnaire colonial que d'être détaché sous les ordres de M. Bélimé, qui s'alloue d'ailleurs lui-même 321.000 francs par an.

*
* *
*

L'Office du Niger a de puissants protecteurs à Paris, où siège son conseil d'administration.

Celui-ci est composé de hautes personnalités, mais qui n'ont pas toutes eu des relations personnelles avec la région soumise à son activité.

M. Bélimé écrit que le personnel tout entier de l'office professe à l'égard de son œuvre une foi totale.

Ils ont la foi, c'est exact. Et leur ardeur est si communicative que je ne m'étonne point qu'ils aient réussi à faire tant de prosélytes dans la métropole.

Le Français s'emballé facilement pour les choses lointaines, surtout si on sait faire vibrer la corde patriotique et user à propos des grands mots d'« œuvre impériale » ou de « miracle du génie français ».

Comment, d'ailleurs, Paris ne se laisserait-il pas influencer favorablement ?

À Paris, on a l'habitude des cartes à grande échelle et lorsqu'on regarde une carte de l'A.O.F., on ne pense pas à regarder à quelle échelle elle a été ramenée. C'est ainsi que Ségou paraît aussi proche de Dakar que Paris de Rouen et du Havre.

La notion des distances une fois faussée, tout le reste suit et les déserts qui mesurent des centaines de kilomètres se traversent aussi facilement que la Sologne.

Et puis, la plupart des livres, la plupart des revues qui traitent ou ont traité de la question partagent la même confiance et la même foi.

M. Boucher, député des Vosges, n'écrit-il pas dans l'exposé des motifs d'une proposition de résolution qu'il a déposée à la séance du 16 décembre 1937 invitant à la construction du chemin de fer transsaharien : « les admirables travaux d'irrigation du Niger dans les plaines du Macina vont livrer à la culture du coton des centaines de milliers d'hectares... La vallée du Niger, à elle seule, serait capable de fournir plus des deux tiers des besoins de l'industrie française... Nous devons obtenir au Soudan français des résultats quintuples de ceux que l'Angleterre jouit escompter au Soudan égyptien. »

M. Bélimé était plus modeste. Il n'a jamais promis sérieusement plus d'un tiers des besoins industriels français. M. Boucher, plus royaliste que le roi, nous en promet plein nos magasins.

Or, l'an dernier, il en a été exporté du cercle de Ségou 200 tonnes.

Nous sommes donc encore loin du compte...

suite
(*La République*, 13 novembre 1938)

La France, en effet, achète annuellement 300.000 tonnes de coton dont les trois quarts de coton américain.

Le Soudan égyptien a fait du coton sur les rives irriguées du Nil. Pourquoi le Soudan français ne pourrait-il pas faire la même chose ?

*
* * *

En 1936, l'ensemble des colonies de l'A.O.F. ont exporté 1.296 tonnes de coton. En 1937, elles en ont exporté 3.835 tonnes.

La production du Soudan n'entre que pour une faible part dans ce total.

En effet, on note 585 tonnes seulement pour l'ensemble du Sénégal et du Soudan. La Côte d'Ivoire et le Dahomey fournissant le reste, soit 2.250 tonnes.

Pourquoi le Soudan ne produit-il pas davantage ?

Parce que l'indigène se refuse à produire du coton pour lequel on ne lui offre que 0 fr. 50 à 0 fr. 75 le kilo comme cela s'est fait de 1930 à 1933.

L'indigène fait du coton en concurrence avec l'arachide. L'arachide rapporte davantage. Et puis le coton demande un labourage profond. Or ce labourage est impossible tant qu'on n'a pas recours au labourage attelé qui était inconnu au Soudan.

Le labourage attelé ne peut, d'ailleurs, pas être recommandé, car il stérilise le sol à moins qu'on ne puisse fumer la terre.

Or, on n'a pas de fumier au Soudan parce que le bétail vit en liberté et nomadise.

*
* * *

Quoi qu'il en soit, l'Office du Niger s'est proposé comme but de produire du coton en terres irriguées.

Sur la rive gauche du Niger, il irriguerait 1.200.000 hectares, sur la rive droite 300.000.

Les terrains bas argileux seraient consacrés aux cultures vivrières, les terrains hauts au coton.

Il y aurait ainsi 800.000 hectares réservés à la culture du coton qui, donnant 300 kilos de fibre à l'hectare, produiraient 240.000 tonnes.

Rien ne prouve, dit l'office, qu'on ne pourrait pas faire aussi du coton dans les terrains bas projetés pour la culture du riz.

Pour encourager l'indigène, il suffirait de lui accorder une prime. En Afrique équatoriale, dans l'Oubangui-Chari, où l'administration a soutenu financièrement la production du coton par une prime de 0,60 au kilo, on a réussi à produire 9.000 tonnes en 1937 au lieu de 90 tonnes en 1926.

Au Soudan, on peut espérer des résultats encore plus intéressants, affirme l'office. Le Service agronomique de l'office a obtenu des rendements de 1.500 à 2.000 kilos bruts à l'hectare.

*
* * *

La réalité, quelle est-elle ? Les chiffres fournis par la Statistique générale prouvent non seulement un très faible tonnage de coton exporté, mais même une diminution générale du tonnage exporté dans les années 1931 à 1936 par rapport aux années 1927 à 1930.

Je rappelle les chiffres donnés pour le cercle de Ségou en 1937 : tout le territoire de l'office se trouvant dans ce cercle : 200 tonnes de coton.

Supposons même que l'office réalise ses 800.000 hectares. Comme le coton demande un assolement triennal, ce ne sera encore que 170.000 hectares par an soit, à 400 kilos l'hectare, un total de 68.000 tonnes.

Ce qui serait bien loin de fournir à tous nos besoins nationaux. ,

L'office a, d'ailleurs, lui-même renoncé pratiquement à réaliser ses espérances.

Maintenant, il déclare que son activité depuis 1935 tend au développement des cultures vivrières afin d'empêcher le renouvellement de la famine de 1913 qui a causé la mort de milliers de noirs.

*
* * *

Mais aujourd'hui, les noirs ne sont plus autant menacés de la famine parce que les Sociétés de prévoyance emmagasinent partout des stocks de réserve et que les communications intercoloniales sont suffisamment développées pour pouvoir connaître à temps et satisfaire des besoins aussi extrêmes.

Pourtant, le programme de l'office prévoit, d'ici 1941, l'aménagement de 10.000 hectares le long du canal du Macina en cultures vivrières et seulement un nombre égal hectares le long du canal du Sahel en coton.

*
* * *

Mais par qui ces hectares aménagés seront-ils cultivés ?

La population locale est trop faible pour fournir le demi-million d'hommes reconnu nécessaire.

L'Office du Niger a, en effet, dû amener de lointains districts la population qu'il a installée dans les villages de colonisation.

Dans les premières années, l'administration est intervenue pour persuader aux noirs qu'il était de leur intérêt d'émigrer.

L'an dernier, devant les maigres résultats obtenus et les conditions d'existence imposées, l'administration a refusé de mettre plus longtemps son influence au service de l'immigration.

« N'ayons pas l'air d'ignorer, écrivait M. Goux, maire de Dakar, le 7 avril 1938, dans un article du journal le *Sénégal*, comment, aux colonies, on fabrique les élans spontanés. Nous savons, tous, comment les chefs de village ou de canton, lorsqu'ils doivent satisfaire les désirs de l'administration, peuvent, avec facilité, exécuter un rapide recrutement. Ce n'est pas pour rien que, dans les pays avoisinant le Niger, les indigènes qualifient la mobilisation de ces soi-disant volontaires de « recrutement même chose tirailleurs ».

Les habitants du pays appellent d'ailleurs les noirs immigrés « les esclaves des blancs ».

L'office a, en effet, introduit dans ses villages de colonisation des horaires fixes et réguliers. Sans doute pas pour l'indigène lui-même car le travail forcé a été condamné et interdit par les conventions coloniales de la S.D.N. Mais pour les bêtes. Or les animaux ne peuvent tirer la charrue sans qu'il y ait un laboureur pour la tenir.

*
* * *

L'office avait espéré que le pays Mossi, où la population a une densité de 20 au kilomètre carré, lui céderait facilement les colons nécessaires.

Les Mossis, en effet, émigrent en grand nombre, mais c'est vers la Gold Coast anglaise qu'ils se dirigent en grande majorité parce qu'ils y trouvent des salaires élevés.

La Côte d'Ivoire française manque, elle aussi, de main d'œuvre.

Elle fait appel aussi au pays Mossi et c'est pour faciliter l'émigration saisonnière indispensable qu'elle a tant réclamé le prolongement de son chemin de fer de Bobo-Dioulasso à Ouagadougou.

Le Mossi n'aimera jamais à aller au Soudan parce qu'il est fétichiste et a marqué de tout temps une hostilité irréductible à l'égard des populations musulmanes du Soudan contre qui il a maintenu son indépendance politique, même au temps des grands empires islamiques.

Devant les difficultés de recruter la main-d'œuvre au Soudan ou dans les régions limitrophes, l'office a pensé à demander à l'Algérie et au Maroc de lui envoyer l'excédent de leur population. Mais le climat ne serait-il pas trop pénible pour ces populations venues de la zone méditerranéenne ? Du pays Mossi au Niger, il y a cinq cents kilomètres. Du Sud Algérien ou du Sud Marocain, il y en a 4 à 5 miles. Si les immigrés ne s'habituent pas, qui paiera les frais de leur retour ?

Il serait d'ailleurs dangereux du point de vue national d'amener les Sud-Algériens au Soudan. L'esprit du noir soudanais est resté très primitif et, vis-à-vis de la France, il a une attitude de déférente admiration sans aucune réserve. Il faut éviter de contaminer l'esprit des 15 millions de noirs que compte l'A.O.F.

L'office a péniblement réussi à installer jusqu'ici 34 villages dont le premier date de 1926.

Tous les voyageurs désintéressés qui les ont parcourus ont signalé la tristesse de leurs habitants. Un rapport du médecin inspecteur général Sorel sur l'hygiène est accablant.

Voici ce qu'écrit de son côté mon collègue de mission, M. Naudin, député de la Nièvre, qui a visité le secteur de Kokri.

« Au point de vue social, aucune constatation de bien-être particulier dans les villages nouvellement installés.

L'hygiène y est rudimentaire. Les mares d'eau stagnante qui sont nombreuses le long des canaux d'irrigation deviennent certainement des foyers propices au développement des larves des moustiques.

La nourriture semble à pleine suffisance, la viande à peu près inconnue (deux à trois bœufs par an et par village).

Le moral des indigènes, assez médiocre, reflète le nouveau genre de vie et de travail auquel on semble vouloir les plier et qui va à l'encontre de leurs habitudes et de leurs coutumes ».

*
* * *

En résumé, la population immigrée n'y est pas venue librement et ne semble pas s'y plaire. Elle ne gagne que difficilement la vie — moins de 100 francs par an et par famille — malgré un travail plus sévère et plus soutenu que dans son pays d'origine.

Il ne paraît guère possible de recruter librement les 500.000 hommes nécessaires. L'office lui-même en a péniblement recruté 4.000 cette année et encore, seulement 2.400 sont restés.

Nous sommes loin, par conséquent, des beaux rêves faits par les partisans des travaux du barrage.

Il faut un certain optimisme pour espérer des résultats satisfaisants avant cinquante ans.

Or, on a déjà dépensé 300 millions. On doit encore en dépenser 200 autres rien que pour finir les travaux prévus jusqu'en 1941, ce qui, avec les charges de l'amortissement, donnera déjà un total de plus d'un milliard.

Devant l'insuffisance des résultats espérés, la question se pose : ne faut-il pas arrêter les frais ?

M. Paul Vidal, maire de Saint-Louis, écrit nettement : oui.

D'autres sont moins catégoriques. On a fait des travaux, il faut terminer le barrage. quant à l'aménagement hydraulique, il faudra le restreindre à quelque dix mille hectares

par an au maximum. Ce n'est qu'en agissant ainsi avec modération qu'on évitera la catastrophe.

Le monde civilisé se révolterait, en effet, si le delta nigérien était transformé en un vaste cimetière de colons trop rapidement et imprudemment installés.

*
* *
*

Mais l'office reçoit un renfort important avec l'appui des partisans du Transsaharien. En effet, si les mirifiques récoltes s'évanouissent, sur lesquelles on a bâti la nécessité d'un chemin de fer capable de les exporter, c'en est fini du projet du Transsaharien et des bénéfiques escomptés sur la dizaine de milliards que coûterait sa construction.

Si ces financiers ont vraiment confiance en l'avenir de la vallée du Niger, s'ils croient qu'elle est appelée à une prospérité plus grande que celle du Nil, pourquoi ne font-ils pas comme les financiers anglais qui n'ont pas craint d'investir des sommes importantes dans l'aménagement des rives du Nil et le développement des cultures cotonnières ?

Alors peut-être pourrait-on reconsidérer le problème. L'État pourrait les aider à réaliser une magnifique « œuvre impériale » dont il tirerait un certain profit.

Dans l'état actuel de la question, l'État ferait tous les frais ; les conseillers n'étant pas les payeurs, nous disons, avec tous les fonctionnaires responsables de notre Afrique occidentale ; arrêtons les frais.

Dans bien des régions, la population noire doit verser comme impôt à l'administration tout ce qu'elle gagne.

C'est le pauvre Noir qui, en fin de compte, supporte toutes les charges de notre administration. Bien peu lui est restitué sous forme de travaux de routes, de ponts, d'hôpitaux, etc.

Que la France n'abuse pas de sa patience et ne vienne pas ajouter à une Afrique du Nord agitée une Afrique noire mécontente !

FIN

SUR LES COURRIERS

Une mission parlementaire va examiner les travaux du Niger
(*Le Petit Marseillais*, 24 novembre 1938)

Une mission parlementaire composée de MM Perrin, député de la Nièvre ; Gérente, député de la Haute-Savoie ; Naudin, députée de la Nièvre ; Petrus-Faure, député de la Loire, et Plancke, député du Nord, a pris passage hier à bord du paquebot, *Médie-II*, de la Compagnie Paquet, à destination de Dakar.

Cette mission a pour but d'examiner les travaux d'aménagement du Niger*.

À bord du courrier, a pris passage également M. Guiberteau, délégué du Soudan au Conseil supérieur de la France d'outre-mer.

UNE MISSION PARLEMENTAIRE
VA ENQUÊTER SUR L'OFFICE DU NIGER
(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1938)

Une nouvelle mission se rend à Ségou, sur le désir de M. Georges Mandel, pour examiner la possibilité de poursuivre les travaux de l'Office du Niger, et les modifications

qui pourraient éventuellement être apportées au financement de ces travaux. (Rappelons que les dépenses s'élèveraient jusqu'à présent à 850 millions).

De Côte d'Ivoire, de Dakar, des protestations violentes se sont élevées contre les charges financières que l'Office imposait au budget de l'A.O.F. ; « puisqu'il y a là une œuvre impériale à accomplir, déclare-t-on, il serait juste que la métropole assumât cette charge et n'en fasse pas retomber tout le poids, sur une seule fédération coloniale. »

La mission parlementaire qui sera à Ségou le 1^{er} décembre, et restera une quinzaine de jours sur place, aura donc à résoudre divers problèmes technique et financier.

Rappelons que cette mission est tout d'abord composée de treize membres du Parlement : MM. Tony Revillon, sénateur, président ; membres : André Albert, Castagnez, Pétrus Faure, députés ; Gautherot, sénateur ; Gérente, Bail, Augustin Michel Naudin, Émile Perrin, Plancke, Adolphe Vincent, Susset, députés.

Enfin, la mission comporte des membres non parlementaires : MM. Belime, directeur de l'Office du Niger ; Adam, inspecteur général des colonies ; Cérighelli, professeur ; docteur Forbes, Américain ; Labouret, gouverneur ; Popelin, industriel ; Paul Rivet, du Museum ; Chevallier, professeur.

M. Paul Rivet, directeur du Musée de l'Homme, le gouverneur Labouret s'attacheront au point de vue « humain ». Ils étudieront les améliorations apportées dans les villages de colonisation au sort de l'indigène, à son niveau de vie.

Le professeur Chevallier, du Muséum, spécialiste des cultures tropicales, étudiera particulièrement celle du coton, les modifications peut-être utiles que l'on peut apporter dans la boucle du Niger, aux questions agricoles.

Un spécialiste du coton, le docteur Forbes, qui dirigea en Egypte d'importantes plantations et sélectionna, d'ailleurs, pour l'Office du Niger, il y a trois ans, les variétés de coton à utiliser, est également du voyage.

L'industrie est représentée par M. Popelin, délégué de l'Association cotonnière coloniale. Dans quelle mesure peut-on développer la culture du coton, et dans quelles proportions cette production française pourrait-elle remplacer sur notre marché le coton étranger ? Ce sont deux questions qui préoccuperont M. Popelin.

Signalons que M. Bélimé s'est rendu par la ligne Air-Afrique à Ségou ; voie utilisée également par plusieurs députés dont MM. Castagnez, Le Bail et Susset, qui a été désigné comme observateur de la Commission des Colonies.

Ajoutons enfin que MM. Gautherot, Labouret, Rivet et Chevallier viennent d'arriver à Ségou par la ligne d'Air-France : Toulouse-Casablanca-Dakar-Bamako.

L'OFFICE DU NIGER

RÉPONSE À M. PLANCKE ET... À D'AUTRES (*La République*, 9 décembre 1938)

À M. Émile Roche, directeur de la « République »

Monsieur le directeur,

AYANT pris connaissance des articles consacrés hier et aujourd'hui dans la République, par M. le député Plancke, aux travaux d'irrigation et à l'Office du Niger, j'ai recours à votre amabilité pour me permettre d'y répondre.

Sur les critiques et remarques de M. Plancke, j'aurais évidemment beaucoup à dire. Mais je ne veux retenir que l'essentiel.

S'est-on lourdement trompé, comme il le prétend, en se lançant, au cœur du continent africain, dans cette entreprise ?

Ceux qui l'ont préconisée et qui persistent à la défendre sont-ils les victimes d'un mirage lorsqu'ils affirment que la France en tirera un jour le tiers de son ravitaillement

cotonnier ? Ont-ils été assez aveugles pour ne pas voir qu'un Soudan sans population est incapable de fournir au delta nigérien, dont ils poursuivent l'aménagement, la multitude d'agriculteurs indispensables à son exploitation ?

Zola, M. Plancke le rappelle, croyait dur comme fer au merveilleux avenir de la valeur du Niger. Le personnel tout entier de l'organisation technique attaché à la réalisation de cette œuvre y croit aussi.

Qui a raison ? Ces « illuminés », comme les appelle M. Plancke et le poète de *Fécondité* ?

Ou bien M. Plancke, prosaïque et prosateur ?

Voyons ! Et pour commencer, précisons :

Sur l'ensemble du programme exécuté sur les fonds de l'emprunt de l'A. O.F., que ce relèvement de paix portera vraisemblablement à deux milliards de francs, les travaux du Niger vont figurer pour 400 millions, le cinquième, par conséquent, du coût total du plan des grands travaux investi dans une colonie, le Soudan, dont les habitants forment approximativement le cinquième de la population ouest-africaine.

Commencés en 1928, mais accélérés surtout vers 1932, après le vote de la loi autorisant l'emprunt colonial, les travaux de grand équipement hydraulique du delta nigérien seront achevés en 1941. À cette date, le barrage de Sansanding entrera en service et c'est alors seulement que, recevant largement les eaux d'irrigation venues du fleuve, les terres de cette région pourront, sur toute leur étendue, porter des récoltes de coton.

Quand donc M. Plancke vient reprocher à l'Office du Niger de ne pas produire en 1938 une matière première végétale dont le déroulement des travaux d'aménagement interdit, pour trois années encore, la culture intensive, il raisonne comme le ferait le directeur d'une installation hydroélectrique en construction qui voudrait vendre du courant avant d'avoir fini d'équiper sa chute d'eau.

Ainsi donc, en 1941, et pas avant, l'Office du Niger sera en mesure de développer la culture cotonnière dans les régions irriguées par le fleuve. Avec 800.000 hectares de terre à coton dans le Sahel et une centaine de milliers dans le **Macina**, en appliquant un assolement triennal et en tablant sur des rendements de 300 kilos de plus à l'hectare (déjà dépassés en certains points du Soudan français et couramment obtenus au Soudan anglo-égyptien), les dirigeants de cet organisme s'estiment fondés à prévoir, le jour où le delta sera entièrement mis en valeur, une production globale de 90.000 tonnes de coton, c'est-à-dire le tiers à peu près de la consommation nationale.

Il est vrai que pour obtenir ce résultat, l'apport de l'eau ne suffit pas. Un apport d'engrais est indispensable et, plus encore, un apport de travail. Comment ces deux conditions de la prospérité future du delta nigérien pourront-elles se réaliser ?

De la manière suivante :

L'élevage soudanais, dont les troupeaux de bovins comptent près de deux millions de têtes, fournira aux colons du delta les animaux de labour, producteurs d'engrais. L'Office du Niger envisage de pourvoir les districts irrigués d'un cheptel atteignant la densité d'un bœuf à l'hectare. À la fumure animale ainsi assurée s'ajouteront les engrais phosphoriques dont nos services ont découvert, au Soudan même, des gisements puissants, aisément accessibles.

Venons-en maintenant au problème de l'homme. Pour tirer parti de la terre irriguée, il faut compter un habitant à l'hectare. Les seules terres à coton du delta exigeraient ainsi une population voisine d'un million d'habitants. Or, la population actuelle du delta ne dépasse guère 150.000 personnes. On voit l'écart : comment le combler ?

Notons tout d'abord que rien ne nous oblige à doter tout de suite le delta des 750.000 habitants qui lui manquent. L'expérience acquise en d'autres régions désertes dont l'irrigation a permis le peuplement, montre qu'il suffit d'organiser le transfert de 40 % de la population manquante pour que, soit par le croît naturel des colons installés, soit par le flot des immigrants venus d'eux-mêmes, soit atteinte, en un quart

ou un tiers de siècle, la densité reconnue nécessaire de 100 habitants au kilomètre carré. Il suffirait donc, sur le Niger, de recruter 350.000 personnes. Où les prendre ?

Je l'ai dit dès 1929 : au Soudan ! D'abord dans ces régions voisines du delta, lesquelles nourrissent plus de 800.000 habitants. Ensuite dans les pays de la boucle du Niger, situés au bord de Ouagadougou et qui comptent 1.300.000 habitants.

Éloignés de toute voie commerciale, même après l'achèvement du chemin de fer du Mossi, ces pays mènent une vie économique primitive. En bien des points cependant, la densité démographique y dépasse 50 habitants au kilomètre carré décongestionner ces régions surpeuplées et pauvres, diriger leurs populations excédentaires, non vers le sud de l'A. O. F., où l'humidité les tue, mais vers le delta nigérien que les Mossis conquièrent et colonisèrent il y a quelques siècles et dont le climat est identique à celui de leur habitat actuel, telle est notre solution.

Pour opérer ce glissement (quinze mille personnes chaque année), nous n'envisageons nul autre moyen que la propagande. D'ores et déjà, c'est le seul que nous employons. Pour chaque colon installé par nos soins, une enquête administrative est faite qui vérifie et certifie son libre consentement. C'est ainsi que, cette année, 4.000 demandes nous sont parvenues, sur lesquelles, faute de place (car avant l'achèvement du barrage, la colonisation des terres ne peut-être activement poussée) nous avons pu en agréer 2.400.

Ce n'est pas du tout ce que dit M. Plancke, qui, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, en prend à son aise avec la vérité. Selon lui, l'hygiène serait rudimentaire dans les centres de colonisation du Niger ; la population y serait sous-alimentée et complètement démoralisée.

Mais voyons les faits :

En 1937, sur l'ensemble des terres colonisées du Niger, le croît naturel de la population s'est élevée à 1,32 %, chiffre supérieur à celui constaté en Pologne (1,21 %), pays le plus prolifique de l'Europe, en Allemagne (0,71) et en Italie (0,98). Pour le centre de Minitoli, qui fut le premier installé, le recrutement des tirailleurs a atteint 8 pour 1.000 de la population totale alors qu'il ne dépasse pas 2 pour 1.000 partout ailleurs.

Pour le centre de Sotuba où vivent 5.600 indigènes, chaque famille (environ 12 personnes), après avoir récolté ses vivres et ses semences, payé ses impôts, remboursé ses annuités d'emprunt au crédit agricole (installation du domaine, fourniture de cheptel mort et vif, etc.) et payé les frais d'assistance du personnel d'encadrement, dispose encore, en argent liquide, d'un bénéfice annuel de 3.000 francs.

Pour mesurer la signification de ce chiffre, il n'est que de voir ce que deviendrait l'activité commerciale de l'A. O. F. si toute sa population réalisait de tels profits. Comme il n'est pas d'exemple que les noirs se refusent à transformer en achats de marchandises l'argent qui leur tombe dans la main, on constaterait à l'entrée en A. O. F., un courant d'importations supérieur à 4 milliards.

Nous en sommes loin ! Dans ces conditions, il serait surprenant que les colons du Niger ne s'attachassent point à leur situation nouvelle. Le fait est qu'ils y tiennent. Depuis que l'Office du Niger s'occupe d'eux, 10.000 colons nouveaux ont été installés, et, à peu près, tous sont restés.

Je résume :

Il y a au Soudan français, assez de terre fertile, dans le Niger assez d'eau, dans la vallée et la boucle du fleuve assez de population pour permettre, en une trentaine d'années, à notre pays, d'y produire, compte tenu des régions lacustres, une centaine de milliers de tonnes de coton.

Pour parvenir à ce résultat, nous n'avons qu'à imiter les Anglais qui, au Soudan égyptien ont, dans des conditions démographiques tout à fait comparables, réussi en dix années à grouper 350.000 habitants et à produire 40.000 tonnes de coton.

Ni le climat, ni l'eau, ni le sol, ni l'homme, rien, absolument rien ne nous empêche de réussir dans la vallée du Niger, aussi bien et aussi vite qu'eux sur les bords du Nil bleu.

Nous n'avons qu'à le vouloir. Mais il faut le vouloir avec force, avec persévérance, et non pas se complaire, comme nous en avons la triste habitude, dans des critiques dont la plupart du temps nous n'oserions pas avouer les mobiles. Faire l'Empire, comme l'ont fait nos voisins, cela ne consiste pas à objecter, à blâmer, à paralyser ceux qui travaillent à le bâtir. C'est par ces petits moyens-là qu'on nous a préparé une petite France.

Et c'est tout ce qui nous sépare de M. Plancke et de ses pareils.

Nous ne sommes pas les hommes d'une petite France !

Veillez agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bélime.

RÉPONSE PROVISOIRE À M. BÉLIME

BÉLIME affirme trois choses principales :

1. Que coûteront les travaux du Niger ?

400 millions de francs, dit M. Bélime, dans un programme que le « relèvement des prix portera vraisemblablement à 2 milliards ».

Ces 400 millions ne seront-ils pas, eux aussi, affectés d'un coefficient de relèvement des prix ?

Ces 400 millions, même « non relevés », avec les charges très onéreuses de l'amortissement ne se résoudre-t-ils pas par une charge réelle bien supérieure à 1 milliard ?

C'est-à-dire, si l'on rappelle que le budget général des dépenses de l'A. O. F. est de 250 millions, celui du Soudan de 68 millions, celui de l'ensemble du groupe des colonies de l'A. O. F. d'environ 700 millions seulement, une somme supérieure au budget annuel de toute la Confédération.

Que diraient les Français si on leur imposait, en un coin quelconque de la France, des travaux d'un volume égal au budget normal de l'État ?

*

* *

2. Quand ces travaux rendront-ils ? La population nécessaire sera sans doute atteinte, dit M. Bélime, « en un quart ou un tiers de siècle ».

M. Bélime est devenu très prudent dans ses vues sur l'avenir. Nous le félicitons de cette prudence tardive. Ses amis, lorsqu'ils appuient la construction immédiate d'un Transsaharien indispensable pour écouler les millions de tonnes de produits du Niger, manquent de cette vertu « prosaïque », comme dit M. Bélime, et qui n'était pas la sienne il y a seulement quelques semaines.

3. Où prendre cette population ?

Au Soudan, dit M. Belime.

Il n'y a pas si longtemps que, devant l'impossibilité de prélever 350.000 habitants au Soudan, il comptait sur les oasis du Sud-Algérien et même du Sud-Marocain pour les lui fournir.

Le Soudan a une superficie de 1 million et demi de kilomètres carrés, trois fois la superficie de la France, et une population de 3 millions et demi d'habitants seulement.

Il y a le pays Mossi, rattaché à la Côte d'Ivoire, qui a une densité de 20 habitants au kilomètre carré et une population d'environ 2 millions. Mais M. Bélime n'ignore pas que les Mossis ont l'habitude de descendre en Gold-Coast anglaise, où ils trouvent des salaires très élevés, et que la Côte d'Ivoire française, qui manque actuellement de main-

d'œuvre, a développé son chemin de fer d'Abidjan dans la direction de la Haute-Volta pour faciliter l'immigration de la main-d'œuvre mossie vers la Côte d'Ivoire, la colonie de l'A.O.F, la plus prospère actuellement et dont le développement en cours est freiné par l'absence de main-d'œuvre suffisante.

*
* *
*

D'ailleurs, le lecteur qui a lu attentivement la note de M. Belime aura remarqué que le futur est continuellement employé.

Je n'ajouterai qu'un mot.

Une mission, composée de 13 parlementaires et de 7 experts, dont 5 professeurs, part pour Ségou, où elle se trouvera réunie le 1^{er} décembre, c'est-à-dire dans une dizaine de jours.

Elle est chargée d'une enquête sur l'Office du Niger.

Ce sont ses conclusions qui départageront définitivement M. Bélimé et moi.

Je m'engage à m'incliner devant ses conclusions, n'ayant aucun « mobile que je n'oserais avouer ».

L'insinuation de M. Bélimé, en écrivant ces mots dans sa conclusion, manque de chic et me paraît vraiment « petite France ».

Les grands bâtisseurs de notre Empire colonial, à qui se compare M. Bélimé, n'avaient pas exigé 321.000 francs par an et un dédit de 600.000 francs pour le cas où la France aurait cru devoir se passer de leurs services.

Gabriel Plancke,
député du Nord.

TRIBUNE LIBRE
Les irrigations du Niger
par PIERRE MILLE
(*Le Temps*, 29 décembre 1938)

Je n'ose croire qu'on se souvienne d'un article qui parut sous mon nom, dans ce journal, il y a quelque temps. Je ne le désire pas. Je pense que ce n'est point un paradoxe d'avancer que si le lecteur se rappelle « de qui » est un article, c'est que cet article était, mauvais. Dans la célébration du Saint-Sacrifice, ce n'est pas le célébrant qui importe, mais le mystère sacré de la présence divine dans l'hostie, par la consécration. De même, si l'on se souvient du nom de l'auteur d'un article, cet article n'apparaît plus que comme l'opinion de celui qui l'a publié. Tandis que si c'est la thèse seulement qui revient à la mémoire, c'est qu'on la croit bonne.

... Il s'agissait des grands travaux d'irrigation, avec barrages et canaux, qui ont été entrepris dans le delta inférieur du Niger, sous le contrôle d'un « office » composé par des personnalités de premier ordre qui ne reçoivent aucune rémunération — et sous la direction du créateur et du promoteur de ce grand ouvrage, un homme d'énergie et d'initiative, M. Belime. Faire dans ce delta intérieur ce que les Anglais ont fait dans la région moyenne du Nil, tel est le but.

Mais — c'est ce que je signalais dans ce précédent article —, il a bien failli en être de cette belle œuvre comme du Transsaharien (parlons-en toujours, ne le faisons jamais). Les travaux d'irrigation, la mise en valeur du delta intérieur du plus grand fleuve de notre Afrique française ont rencontré des adversaires puissants et décidés. Ces adversaires menaient la bataille avec deux arguments principaux, et j'admettais moi-même que l'un d'eux n'était pas sans portée. Était-il équitable de faire subir les frais

considérables de ces travaux d'irrigation par le budget de l'Afrique française, et par conséquent, pour partie, par les colonies du Sud, le Dahomey, la Côte-d'Ivoire, etc., qui sont parmi les plus prospères de cette fédération, il est vrai, mais dont il est juste de reconnaître que leur accomplissement ne peut les intéresser que de manière indirecte ?

Et j'avouais franchement alors que l'exécution étant « une affaire d'empire », c'était à l'empire, c'était à la métropole, travaillant pour ses petits-enfants, d'en faire les frais. Rappelez-vous notre La Fontaine : « Un octogénaire plantait... » Mais cet octogénaire explique fort bien pourquoi il a raison de planter.

Le second argument de ces adversaires était que, à ces terres mises en valeur, il fallait des travailleurs. On les fait venir en leur procurant des avantages, auxquels ils sont sensibles. Mais notre Afrique noire est peu peuplée. Et c'était souvent des cercles administratifs éloignés qui les fournissaient, au détriment de ceux qui restaient, et à qui on réclame toujours la même somme d'impôts, alors que l'imposé est moins nombreux. L'Office du Niger avait eu alors l'idée de recourir à la main-d'œuvre indigène de notre Algérie, qui, au contraire, souffre d'un excédent de population.

Qui écouter ? Les partisans de l'entreprise, ou ceux qui déclaraient n'en vouloir à aucun prix ? M. Mandel, ministre des colonies, s'est décidé à envoyer sur place une mission parlementaire. Elle était composée en nombre égal, très équitablement, de membres favorables au projet, et de membres hostiles — ceux-là choisis et chauffés à blanc par les puissantes personnalités dont j'ai parlé.

Or les constatations de cette mission ont été. unanimes. On a conclu de façon définitive :

D'abord que le programme des travaux en cours d'exécution le sera sur les fonds de l'emprunt dont doit bénéficier notre Afrique-Occidentale :

Puis qu'il sera dressé un plan décennal (1941-1950) dont l'exécution sera entreprise en deux étapes rationnelles, et portera sur tout ou partie des territoires rendus irrigables : et il s'agit de 250.000 hectares.

Ce plan décennal, étant donné le caractère impérial de ses objectifs — la production du coton colonial — sera financé par l'État français, ou par tel autre organisme français et métropolitain, comme la Caisse des dépôts.

Dans l'objet de conserver à l'Office du Niger son autonomie administrative et financière, tout en rendant le contrôle plus effectif, ce contrôle sera désormais exercé par un inspecteur des colonies désigné par le ministère des colonies.

Nous voici donc enfin sur la route de progrès décisifs dans notre Soudan intérieur, et si le ministère des colonies reste dans les mêmes dispositions, ces progrès peuvent être rapides. Il faudra cependant veiller : car les adversaires ne désarmeront pas après une seule défaite. Je crois savoir que le président même de la commission a été abasourdi par l'état d'esprit de l'un d'eux, qui n'est pas un des moins importants ni des moins influents dans l'administration de l'Afrique-Occidentale.

On remarquera que, dans l'analyse que je viens de faire, il n'est pas question du projet qui consistait, après des expériences prudentes, portant seulement sur un petit nombre de travailleurs, à introduire dans la boucle du Niger une main-d'œuvre provenant de notre Afrique du Nord. C'est, paraît-il, que les experts médicaux, qui avaient été envoyés au Soudan, ont émis un avis douteux, ou défavorable. On est moins hardi, semble-t-il, que du temps où des Français, des paysans de France, insoucieux de la malaria, ont fait de la plaine de la Mitidja, et particulièrement de Boufarik, une des régions non seulement les plus fertiles, mais les plus salubres du monde entier, hors d'Europe. Et maintenant qu'on sait comment juguler la malaria et arrêter les maladies tropicales endémiques — ceci grâce aux magnifiques travaux d'une admirable équipe qui a transformé la médecine exotique —, on n'oserait faire ce qu'on a fait en Algérie, il y a près d'un siècle, alors qu'on ne connaissait même pas la quinine ? Cela m'étonne un peu.

Cela m'étonne un peu, mais pourtant, en vérité, je comprends ! Il est toujours plus sûr de dire : « N'envoyez personne, ne faites rien » que de suggérer : « Avec telle ou telles précautions, on peut s'y risquer. » Car, si l'on ne fait aucune expérience, on n'a pas à craindre de se tromper sur les résultats, on n'a pas « de mauvaise note ». Cette attitude comporte évidemment plus de prudence que d'intrépidité, d'héroïsme, mais elle provient d'un sentiment de responsabilité assez naturel.

Toutefois, comme je connais des Européens qui ont passé trente ans en Afrique, et n'en sont pas morts, il me semble qu'il ne serait pas criminel de tenter un tout petit essai de laboratoire.

*
* *

Autre chose encore. Cette fois, il ne s'agit plus des irrigations du Niger, mais de l'Afrique noire tout entière : parce que, tout .entière, elle est « à reprendre en main ». Il y faudra une énergie et une volonté singulières, car on ne se figure pas ce que deux années d'application des doctrines extrémistes ont nui à l'autorité de notre administration, et même au respect qu'on doit au *toubab*, au blanc tout simplement. Le cerveau du noir, qu'on me pardonne une formule qui n'est qu'en apparence un jeu de mots, est une page blanche.

On peut graver dessus, et en fort peu de temps, soit l'Obéissance à ses supérieurs, le dénouement, et le désir, de « monter », de s'améliorer intellectuellement, soit des sentiments inverses, qui, de l'irrespect, de là, désobéissance, peuvent aller jusqu'à un retour à la barbarie, même à l'insurrection. Je voudrais, moi qui sens pourtant un peu le fagot, que tous ceux de nos socialistes ou communistes qui se sont occupés des colonies aient commencé par être missionnaires ! Car n'importe quel missionnaire, protestant ou catholique, sait cela...

Je le demande donc très sérieusement : quel est l'administrateur, le chef vigoureux et juste, qui saura, je le répète, reprendre notre Afrique noire en main ? Et c'est pressé !

Le Monde colonial
(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1939)

M. Plancke, député du Nord, qui faisait partie de la mission chargée d'enquêter sur l'Office du Niger, est arrivé à Casablanca par l'avion de Dakar ; puis il s'est embarqué sur le *Canada* à destination de Marseille.

De tous les membres de la mission parlementaire, M. Plancke était le seul qui n'eût pas encore rejoint la métropole.

Pour ou contre le peuplement du Niger
par les indigènes nord -africains
(*Les Annales coloniales*, 4 avril 1939)

Le Conseil supérieur de la France d'outre-mer, réuni récemment à Paris, a eu à discuter du problème des migrations nord-africaines dans la boucle du Niger.

On sait en effet que la question fut lancée l'an passé par diverses personnalités de l'Algérie et du Maroc qui, devant la menace constante de disettes résultant, dans les territoires du Sud, du surpeuplement dû à l'amélioration des conditions d'hygiène, ont estimé que les travaux de l'Office du Niger, en rendant à la vie les immenses espaces du

Sahel et du Macina, permettraient à l'excédent de ces populations misérables de s'y fixer et d'y prospérer.

Le rapporteur de la question devant le Conseil, le gouverneur général Blanchard de la Brosse, s'est d'abord posé la question de savoir si l'Afrique du Nord était surpeuplée. « Tout d'abord, écrit-il dans son rapport, si l'on considère la superficie des trois pays la composant et qui est égale à peu près au triple de la superficie de la métropole, la densité de la population dans ce vaste territoire est faible, puisque le total des habitants ne dépasse pas 16 millions. Le directeur à Paris de l'O.F.A.L.A.C. estime que la seule Algérie serait en voie de surpeuplement. L'accroissement de la population serait de 150.000 individus par an et 300.000 travailleurs berbères ou indigènes des territoires du Sud pourraient sans inconvénients être envoyés dans la vallée du Niger ».

Cet avis n'est pas partagé par la mission envoyée au Soudan, et qui aurait déposé des conclusions défavorables à ce projet, en raison des difficultés d'acclimatement et aussi pour des raisons politiques.

Le gouvernement général de l'Algérie paraît garder une extrême réserve sur cette question.

L'émigration de « haratine » des palmeraies du Sud, doit-elle être envisagée comme possible, à défaut de celle des Berbères dont l'acclimatement paraît difficile ? Il ne saurait alors s'agir de migrations bien importantes.

La question en tout cas, est maintenant posée.

DEUX RÉFÉRÉS DE LA COUR DES COMPTES
SUR L'OFFICE DU NIGER
(France-Outre-Mer, 12 mai 1939)

On sait que les travaux entrepris par l'Office du Niger ont soulevé parmi les communautés intéressées bien des protestations. On a reproché notamment à ces travaux leur caractère dispendieux, obérant lourdement le budget de la colonie. Les chambres de commerce de l'A O.F., en particulier, ont protesté avec vigueur.

Sans prendre parti dans cette délicate question, nous croyons intéressant de signaler deux documents publiés dans son numéro du 30 avril par notre excellent confrère *l'Univers français*. Il s'agit ; de deux référés que le premier président de la Cour des Comptes a successivement remis au ministre des Colonies les 22 janvier et 23 juillet 1938. Le premier a trait aux émoluments du directeur de l'Office du Niger. Nous publions ci-dessous le texte du second dont le caractère plus général nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs :

COUR DES COMPTES
Cabinet du Premier Président

N° 7683
RÉFÉRÉ

Paris, le 23 juillet 1938.
Le Premier Président de la Cour des Comptes
à Monsieur le Ministre des Colonies.

La mise en valeur de nos colonies est, à l'heure actuelle, une des préoccupations essentielles des Pouvoirs publics.

Aussi, la Cour suit-elle avec le plus grand intérêt l'effort accompli par l'Office du Niger en vue d'irriguer le delta du fleuve et d'y développer la culture du coton et du riz.

Par la nature et par son ampleur, une telle entreprise est, en effet, de celles qui, en principe, peuvent grandement contribuer à l'essor du Soudan français, tout en permettant à la Métropole de se procurer dans cette colonie une matière première aujourd'hui importée de pays étrangers.

La Cour croit toutefois devoir formuler certaines réserves qui ont trait, non au principe de cette entreprise, mais aux conditions dans lesquelles elle se développe.

Du point de vue financier, il convient de remarquer que les travaux en cours de réalisation entraînent les dépenses considérables que les dirigeants de l'Office eux-mêmes ont évaluées, en capital, à 700 millions, suivant des prévisions qui risquent d'être dépassées. Or, les autorités administratives locales aussi bien que les chambres de commerce de la colonie estiment que les budgets de l'A.O.F. ne sont pas en état de supporter pareille charge. Aussi, la Métropole a-t-elle été sollicitée d'apporter à ce projet de caractère impérial son concours financier.

Un appel à des capitaux étrangers aurait également été envisagé. Il semble superflu d'en souligner le danger. En tout état de cause, le souci de ménager les finances de la colonie, comme celles de la métropole, devrait, semble-t-il, conduire à modérer le rythme des travaux en cours d'exécution.

Une politique prudente serait d'autant plus justifiée que l'exploitation des terres irriguées se heurte également à des difficultés. En effet, la faible densité démographique de l'A.O.F. ne permet pas de recruter massivement, en pays noir, la main-d'œuvre nécessaire à la colonisation de la vallée du Niger et l'immigration de travailleurs appartenant à d'autres races présente de sérieux inconvénients, notamment au point de vue sanitaire.

Il est parvenu, en outre, à la connaissance de la Cour, que des textes seraient en voie d'élaboration pour déterminer « les conditions dans lesquelles le lieutenant-gouverneur du Soudan confierait à l'Office du Niger la gérance de la colonisation en terre irriguée ». Or, une telle mission ne paraît pas rentrer dans les attributions d'un organisme de compétence surtout scientifique chargé d'études et de travaux techniques. Les problèmes que soulève une œuvre de cette importance sont, en effet, susceptibles d'exercer sur toute la politique coloniale une influence considérable. L'Office du Niger ne semble pas qualifié pour les résoudre.

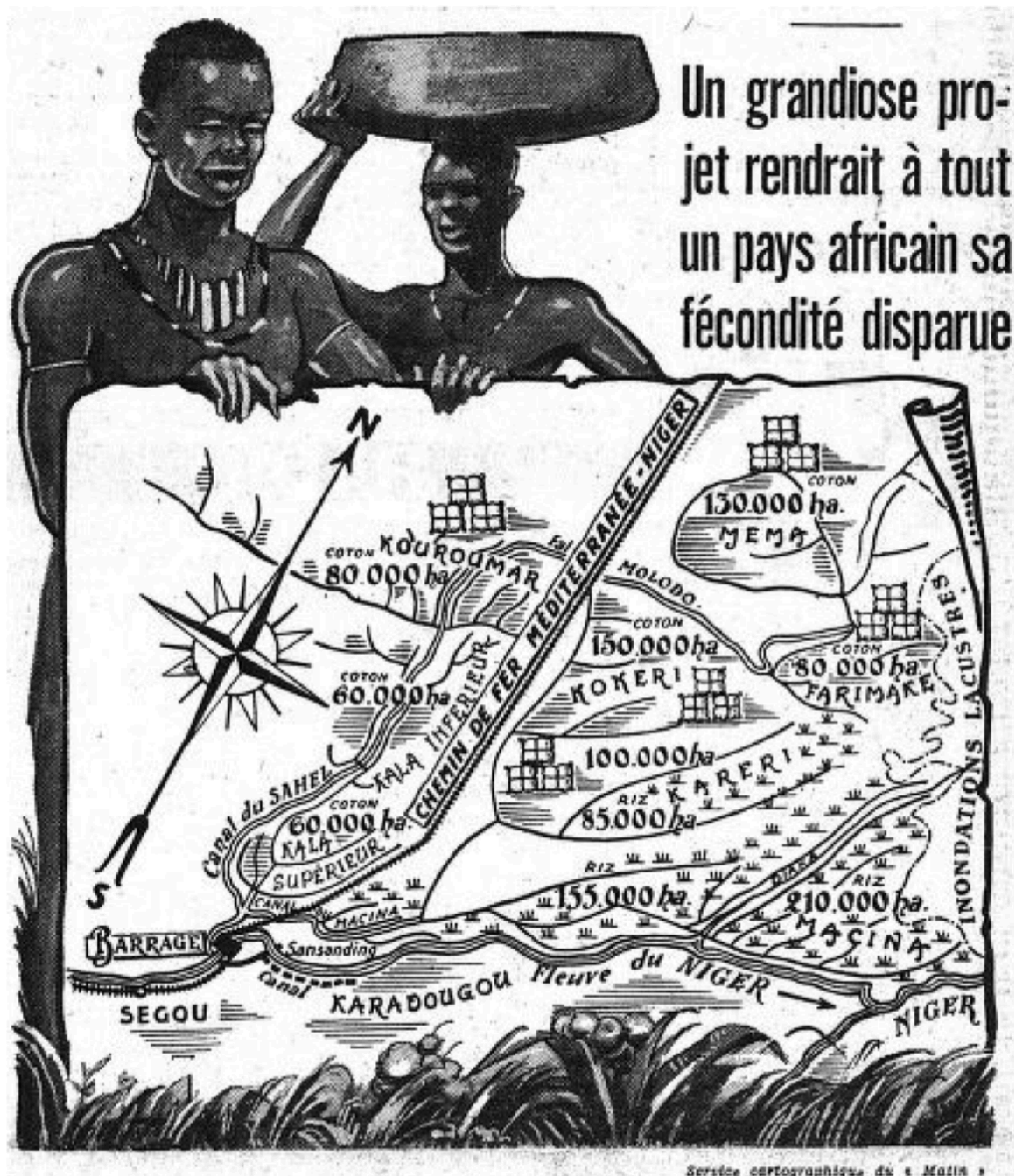
Ces diverses considérations ont amené la Cour à penser que, sans compromettre l'œuvre entreprise, il serait sans doute possible de modérer les projets de l'Office afin de les adapter aux moyens dont dispose la colonie et de les maintenir dans les limites assignées à un établissement de cette nature par sa vocation légale.

Enfin, il est apparu à la Cour que, même dans le domaine de son activité normale, l'Office devrait être soumis aux contrôles qui doivent régulièrement s'exercer sur les deniers de la colonie. En effet, les ressources de cet établissement public proviennent presque exclusivement des subventions que lui versent le budget général de l'A.O.F. et le budget local du Soudan. Dans ces conditions, sa gestion devrait être suivie par le contrôleur financier de l'A.O.F. ou par son délégué à Ségou. Cette mesure serait d'autant plus utile que l'Office jouit d'une large autonomie administrative et que son agent comptable ne semble pas posséder, à l'égard du directeur, une indépendance complète.

La Cour vous serait reconnaissante, Monsieur le Ministre, de bien vouloir lui faire connaître la suite que vous aurez cru devoir donner à la présente communication ainsi qu'à son précédent référé du 22 janvier 1938, relatif aux conditions de rémunération du directeur de l'Office du Niger.

Signé : LABEYRIE.

donneront à la France un tiers de son coton
(Le Matin, 29 novembre 1941)



De envoyé spécial du « Matin »
ANDRÉ DU BIEF

Mettre l'Afrique en valeur... Qui n'en parle aujourd'hui comme d'une chose toute naturelle ? Mais, il y a vingt ans, un Français, lui, y songeait déjà et mieux, il agissait.

En 1920, un ingénieur, M. Belime, arrivait au Soudan, chargé par le ministère des colonies d'en étudier les caractères physiques.

Le Soudan français n'est qu'une parcelle de l'immense étendue qui va de l'océan Atlantique au Nil et à la mer Rouge, bordée par le Sahara au Nord, par les avancées de la forêt équatoriale au Sud. La partie française comprend deux colonies le Soudan à

l'Ouest, le Niger à l'Est. Cette dernière, cinq fois millions d'habitants soit 2,3 au kilomètre carré.

Densité faible, mais comparable à celle du Chili, supérieure à celle de l'Australie.

Avant notre arrivée et même depuis, ces peuplades étaient décimées périodiquement par de cruelles famines.

Et pourtant, se dit l'ingénieur, un fleuve puissant, le Niger, né sur les confins de la Sierra Leone, le sillonne sur 4.200 kilomètres, roulant, après l'apport du Bani, son affluent, soixante-douze milliards de mètres cubes quand il pénètre dans la zone lacustre. Pourtant, des textes anciens font mention de villes importantes, prospères, là où n'est plus que le désert.

Une lutte féroce s'est livrée là, durant des siècles, entre le sable et l'eau.

Une œuvre de résurrection

Et M. Belime, après en avoir étudié les conditions, a résolu de venir au secours de l'eau et de ressusciter la fécondité passée en rendant vie au système hydraulique naturel du pays.

Pour cela, déboucher les seuils envasés des défluent, arroser le delta central du Niger par des canaux artificiels, endiguer les crues. Puis utiliser un sol fait d'alluvions très riches à deux fins : cultures alimentaires parant aux famines : cultures industrielles et notamment coton.

Un million d'hectares peuvent être fertilisés près de Ségou. Une surface égale pourra être irriguée par la suite.

Mais la culture d'un million d'hectares suppose un million d'habitants

Pouvait-on songer à grouper et à fixer les Noirs qui vivent mal, disséminés dans la boucle du Niger ?

Première expérience au centre expérimental de Niénébalé en 1924 et réussite. Deuxième essai en 1927 à Sotuba, et réussite. Les objectionnistes — et on s'imagine s'ils étaient nombreux ! — étaient vaincus. L'Office du Niger fut créé. Les travaux de la Grande Expérience commencèrent.

Ce n'était pas rien. Il fallait apporter, à 1.500 kilomètres de la mer, un matériel pesant et compliqué. Toutes les difficultés furent vaincues.

Le projet comprend un barrage régulateur relevant le niveau du fleuve à l'origine du delta, un canal d'irrigation, dit de Rauna, alimenté par le barrage et irriguant 450.000 hectares de terres à riz et 100.000 hectares de terres à coton un canal, dit du Sahel, commandant 450.000 hectares de terres à coton : enfin, un canal dit de Karadougou, arrosant une superficie encore indéterminée de terres à riz. Pour la navigation, un canal est également prévu, réunissant les deux biefs du fleuve.

Une grande partie de ces travaux est achevée et permet déjà d'importantes irrigations.

Le barrage régulateur, dit de Sansanding, est également terminé depuis peu. Au total, il réunit les deux rives distantes de 1.800 mètres. Il porte une double voie charretière et la voie ferrée par laquelle le transsaharien se réunira au réseau soudanais.

Le peuplement des régions régénérées

Les résultats actuels ? Chaque année, depuis 1938, plusieurs milliers de colons noirs se sont installés sur les terres régénérées et l'on situe la moyenne ultérieure, au début, à 5.000 colons par an. Or, des expériences prouvent que pour obtenir, en un quart de siècle, un peuplement de 1 million d'habitants, 325.000 individus implantés sont suffisants.

Et alors, on estime que, en dehors de la culture du riz, 700.000 hectares de ce sol, favorables à la culture du coton, pourront fournir annuellement 100.000 tonnes de fibre, soit près du tiers de ce que la France importait chaque année de l'étranger.

Les irrigations du Niger, développées par la suite, régénéreront toute une contrée et resteront, dans les siècles futurs, une des plus belles réalisations du génie colonisateur français.

(*Le Matin*, 3 juin 1942)

M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, vient d'accomplir, à la tête d'une importante mission, un voyage d'étude dans le cercle de Goundam. La mission a définitivement mis au point le programme des grands travaux qui vont être entrepris dans la région lacustre.

en Afrique Noire
LE BARRAGE DE SANSANDING S'ACHÈVE !
et doit permettre la mise en culture d'un million d'hectares de riz et de coton
(*Le Petit Parisien*, 29 juin 1942)

« Nous sommes maintenant sortis du stade expérimental », nous dit M. BELIME, promoteur des travaux du Niger

De notre envoyé spécial Marcel MONTARRON

Lorsque les piroguiers du Niger virent surgir des eaux du fleuve les premières assises du barrage de Sansanding, ils envoyèrent, très inquiets, une délégation conduite par un de leurs chefs trouver les ingénieurs des travaux.

On leur expliqua le plus clairement possible l'utilité de l'ouvrage : faire remonter l'eau vers les terres desséchées, transformer en zone de prospérité l'ancien delta du Niger,

Les Noirs hochèrent la tête avec de grands « ah ! ah ! ». ce qui est chez eux l'expression d'une violente concentration de la pensée, puis ils se retirèrent en pensant : Ça, y en a manière de Blancs. Nous, y en a pas chercher comprendre... »

Ils furent encore plus bouleversés lorsque, à la saison des pluies, on dirigea leurs pirogues vers une sorte de grand puits où le niveau de l'eau tout à coup se mit à monter et d'où on délivra leurs embarcations en ouvrant de lourdes portes métalliques.

Aujourd'hui, non seulement le barrage. ne les étonne plus, mais encore, si l'on n'y prenait garde, les piroguiers prendraient eux-mêmes en main la manœuvre de l'écluse.

Le barrage de Sansanding, c'est la clé, la pièce maîtresse de l'œuvre du Niger.

On m'a fait visiter, en Algérie, les grandioses barrages-réservoirs qui régularisent le débit des oueds. Le barrage de Sansanding, construit près de Ségou, à l'origine du delta central, n'a pas l'imposant aspect des barrages nord-africains.

C'est qu'ici, la conception est différente. En Algérie, il s'agit d'accumuler l'eau des années très humides. Au Soudan, il s'agit de relever le niveau du fleuve et d'utiliser, principalement aux périodes de crue, la masse d'eau en excédent.

Ce type de barrage est connu. Il en existe un peu partout dans le monde. Imaginez un immense pont métallique, sur lequel passera la voie ferrée qui se raccordera au Méditerranée-Niger [transafricain] et supportant, au-dessus du fleuve, un système de vannes à hausses, commandées par un chariot roulant.

La construction du barrage, commencée en 1934, s'achève aujourd'hui. Ralentie par la guerre, elle est maintenant presque terminée, puisque les premières hausses, construites dans le Nord de la France, viennent d'arriver à Dakar.

Une entreprise de longue haleine

On a dû, en attendant leur livraison et pour gagner du temps, construire, en aval du pont, un barrage de fortune. C'est ce barrage provisoire qui permet d'ores et déjà d'irriguer par les canaux distributeurs au nord, les terres à coton et, le long du fleuve, les terres à riz.

— Aujourd'hui, m'a dit M. Belime, promoteur de cette vaste entreprise, le stade expérimental est terminé. Nous entrons dans la période de réalisation.

— Mais, fera-t-on remarquer, on parle des travaux du Niger depuis plus de quinze ans. Et vous nous dites qu'on aborde seulement la réalisation. Alors, dans combien de temps ça rapportera ?

Cette réflexion, je me l'étais faite, moi aussi, lorsque, comme beaucoup de Français de la métropole, je ne connaissais les travaux du Niger que sous l'aspect peu exaltant d'une lointaine et languissante entreprise coloniale.

Aujourd'hui que l'on commence à prendre intérêt aux entreprises africaines autrement que par des films sur les méharistes du Hoggar et les tam-tams du rois nègres, il est temps d'avoir de certaines perspectives une notion plus précise.

Un chantier de 3.000 Noirs

Malgré un retard d'un an, dû à la guerre, le barrage est virtuellement terminé. Je l'ai vu. C'est un ouvrage considérable, long de 1.800 mètres. 250.000 tonnes de béton ont été nécessaires. 3.000 Noirs y ont travaillé. Sur les 60 Européens du chantier, plusieurs sont morts à la peine.

Sur la rive droit. du fleuve, à Markala, j'ai eu la surprise de rencontrer une véritable cité industrielle, avec des ateliers d'entretien où des Noirs spécialisés conduisent les machines-outils, des hangars où l'on monte des gazogènes, une fonderie, une centrale thermique !

Mais c'est sur l'autre rive du Niger qu'apparaissent les premières mises en culture, les premières zones de colonisation. Elles valent le voyage.

Je les ai visitées en saison sèche, c'est-à-dire à époque la plus défavorable.

On peut, malgré tout, facilement imaginer ce que sont, au moment de la récolte, ces terres patiemment défrichées, ces vastes secteurs de colonisation où la production du coton, d'une part, celle du riz, d'autre part, n'en sont plus à la période d'essai, mais sont devenus un fait acquis.

Des chiffres ? Le seul centre de colonisation de Niono a fourni, lors de la dernière récolte, 400 tonnes de coton égrené ! Dans le secteur des rizières, le centre de Kokary a produit 4.000 tonnes de paddy. Or notez que, jusqu'à l'achèvement du barrage, la mise en culture n'a pu être réalisée que sur les terres accessibles à l'eau des crues, soit environ 20.000 hectares.

On prévoit, pour la prochaine campagne, la mise en valeur de 10.000 nouveaux hectares. Dans dix ans, on doit atteindre 150.000 hectares. L'ensemble du système d'irrigation est prévu pour un millier d'hectares, avec peuplement successif de 10.000 personnes par an.

Mais le rythme du peuplement pourra-t-il se maintenir ? Toute la question est là.

Une tournée du gouverneur par intérim au Soudan
(*Le Temps*, 10 juillet 1942)

Le gouverneur par intérim du Soudan vient d'effectuer une tournée au cours de laquelle, sous la conduite de M. Belime, directeur général de l'Office du Niger, il a inspecté le barrage de Sansanding, les ouvrages du point A, l'écluse de Tio et les ateliers du consortium de Markala.

Il a, en outre, visité l'école de Sikasso, récemment terminée, que doit compléter un stade déjà en cours d'aménagement.

De ce voyage, il rapporte la certitude qu'en dépit des difficultés actuelles, le plan de ravitaillement général est exécuté de façon très satisfaisante dans les cercles de Bougouni, Sikasso, Koutiala, San et Ségou.

Grâce au dévouement, à la solidarité et à la discipline de tous, Européens et indigènes, le Soudan contribuera dans une large mesure à l'œuvre du redressement français.

LE COMITÉ D'ALGER RÉVOQUE M. BELIME
(*Le Journal des débats*, 2 juillet 1943)

Tanger, 30 juin. — Le comité d'Alger a révoqué le directeur général de l'Office du Niger, M. Belime, sous un faux prétexte.

Pionnier colonial d'un grand mérite, M. Belime, qui avait réalisé, dans le Soudan français, d'immenses travaux d'irrigation, était un fidèle partisan de la politique du Maréchal : un courageux défenseur de l'idée de collaboration européenne. (O.F.I.).

Le Comité de direction de l'Office du Niger s'est réuni à Ségou
(*Paris-Dakar*, 7 février 1949)

Le vendredi 28 janvier 1949, le comité de direction de l'Office du Niger s'est réuni à Ségou sous la présidence du gouverneur Louveau. Les membres du comité présents à cette importante réunion étaient MM. l'ingénieur général Coursin, directeur des Travaux publics au ministère de la France d'Outre-Mer ; Guillaume, directeur de l'Agriculture, l'Élevage et les Forêts au ministère de la France d'Outre-Mer ; Deriaud, directeur général des Services économiques de l'A.O.F. ; Koenig, directeur général adjoint des Finances de T A. O. F. ; Panouillot, inspecteur des Finances, directeur à la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer ; Drouhin, directeur de la Colonisation et de l'Hydraulique de l'Algérie ; Rossin, secrétaire général de l'O.R.S.C., délégué du conseil d'administration, et Trolle, secrétaire du comité de direction.

Par ailleurs, des techniciens de l'Office et du Soudan ont été invités à assister aux séances, en particulier MM. Viguier, directeur général de l'Office ; Cordon, secrétaire général de l'Office ; Accart, administrateur commandant le cercle de Ségou ; Laval, chef du service des Domaines du Soudan, etc.

Au cours d'une conférence préliminaire à Koulouba, l'ordre du jour de la session fut précisé, puis les membres du comité se rendirent à Ségou où devait se tenir la réunion proprement dite et où ils purent se rendre compte, chacun dans sa spécialité, de l'œuvre accomplie et des perfectionnements à y apporter. Le gouverneur Louveau les rejoignit par avion le matin du vendredi.

Après avoir étudié la situation de l'Office à la fin de l'année 1948 et entendu un rappel des exposés et des délibérations auxquels a donné lieu la dernière session du conseil d'administration, au mois d'octobre 1948, les membres du comité formulèrent les observations, qu'ils avaient faites au cours de leur visite des zones d'action de l'Office du Niger et envisagèrent l'orientation à donner à l'organisme pendant l'année 1949, insistant tout particulièrement sur les aspects financier, technique, agricole et humain de la question. Le problème juridique (statut domanial des installations de l'Office) fut également évoqué.

Les principales questions à l'ordre du jour étaient l'étude du budget 1949 (réajustement en fonction de la hausse des prix et des salaires et ouverture de crédits pour le premier semestre 1949 dans le cadre du programme du FIDES), l'examen des budgets et bilans des associations agricoles, le règlement des questions de personnel et de main d'œuvre et enfin l'étude des marchés et commandes de matériel.

Les membres du Comité sont optimistes en ce qui concerne les résultats de cette réunion, au cours de laquelle l'accent fut mis sur le développement des cultures vivrières au profit des populations des zones irriguées et en particulier sur l'extension des casiers agricoles, ce qui permet d'espérer avant deux ans un supplément annuel de 10.000 tonnes de riz nigérien dont bénéficiera le Sénégal et qui abaissera d'autant le tonnage de riz d'importation nécessaire à l'alimentation de ce territoire.
